



sumène
le journal

juin 2018
N°13

SOMMAIRE

Edito	2
Environnement	3
L'écho des commissions 3 / 13	
Com Com	7
Vie associative	14 / 17
Agenda	18
État civil	19

ENVIRONNEMENT

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Lancez-vous dans le compostage individuel ! Le meilleur moyen de diminuer vos déchets, c'est bon pour nous et pour la nature...

Le compostage est la transformation, en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par des micro-organismes (champignons et bactéries) en un produit comparable à l'humus utile en agriculture et jardinage : le compost.

Pour quoi faire ? En premier lieu, diminuer le poids de votre poubelle, c'est à dire les quantités d'ordures ménagères collectées, transportées et traitées. En deuxième, obtenir un engrais naturel et de qualité pour votre jardin.

Que peut-on composter ? Presque tous les déchets organiques : déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, pain...), de jardin (branches fractionnées en petits morceaux, tonte de gazon, feuilles, fleurs fanés...), de maison (mouchoirs en papier, cendres de bois froides, papier journal...).

Des composteurs individuels de 325 litres en plastique recyclé vous sont proposés par la Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises et le SYMPTOMA, pour une participation de 15€. Des bulletins de réservation sont disponibles à l'accueil de la mairie.

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à l'air libre !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?
Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, collectivités agricoles et forestières, collectivités territoriales.

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions. Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et rebutez à tout particulier visé par les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?
Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est reprise dans la circulaire du 18 novembre 2011.

LES SOLUTIONS
Le brûlage des végétaux (y compris tous les tontes de pelouses) peut servir de «soilage» des parcelles, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols. Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardins, épluchures de fruits et légumes et résidus de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

LE SAVIEZ-VOUS ?
En France, 18 000 tonnes prématurées par an sont attribuées à la pollution de l'air, dont plus de 2 000 en Occitanie.

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :
 - 12 000 km parcourus par un véhicule diesel récent = 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;
 - 15 000 km parcourus un véhicule essence récent = 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

RENTÉE SOCIAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Voir en pages 6 et 7 du cahier central

COMMISSION URBANISME

Les travaux dans l'Escale pour l'installation de la Médiathèque ont démarré. Il s'agit de retrouver un grand espace en tombant deux cloisons, avec mise aux normes de l'électricité et pose d'un WC pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux du Stade touchent à leur fin. Les nouveaux WC devraient être opérationnels mi-juin. Il restera la pose de barrières de sécurité le long du cheminement entre les places de parking et l'espace vert.

La Voie verte sera inaugurée officiellement **le 12 juillet**, date officielle de l'ouverture au public, et fêtée le **14 juillet**.

Des rideaux séparatifs ont été mis en place à la **Salle du Diguedan** pour aménager des espaces selon l'utilité.

Le **goudronnage** de certaines chaussées va s'effectuer : Carcelade, l'Arboux, Impasse de la Peyre et la rue du Fossé.

PLU : le zonage et le règlement par zones sont terminés. L'ensemble du projet sera ensuite soumis à nos partenaires publics pour validation. Le zonage et le règlement du PLU seront exposés, pour consultation, en mairie et à Pont d'Hérault la semaine du **2 au 8 juillet**. Une enquête publique accueillera vos observations.

Attention, pour tous travaux, y compris ceux modifiant l'aspect extérieur d'une façade, il est obligatoire de faire - selon les cas - une **déclaration préalable de travaux** ou un **permis de construire** auprès du service urbanisme en mairie.

Permanence du service urbanisme le jeudi sur RDV.

Fermeture de la Grand-Rue. En raison de l'effondrement de la partie haute de la maison située au numéro 8 rue Senetat donnant sur la Grand-Rue, la communauté de communes, dont c'est la compétence, a mandaté un expert et a procédé à la mise en sécurité de la voie. L'expertise indique qu'il faudra réaliser la purge des éléments restants instables, un chaînage sur toute la longueur de la façade avec agrapage, une toiture provisoire et conforter le plancher. C'est à la communauté de communes de faire le nécessaire pour les travaux.

Gilbert Laurans

Quelles seront les dépenses d'investissement pour 2018 ?

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les dépenses (TTC) comme suit : Accessibilité des bâtiments publics (Salles de Pont d'Hérault et du Passit) : 20 000€ ; Travaux de voirie sur la Peyre/rue du fossé/Carcelade : 32 000€ ; solde Travaux du stade : 66 000€ ; Cheminement vers le stade et sécurité dans le village : 36 400€ ; Médiathèque et chaudière bois pour l'ensemble du bâtiment : 119 600€ HT (travaux de rénovation, achat de mobilier, informatisation, excepté achat de collection), Equipement Digue-dan : 7 000€ ; Plan Local d'Urbanisme solde : 16 500€ ; Etude pour l'Assistance à maîtrise d'œuvre pour la Maison de site : 20 000€.

Le total de ces investissements s'élève à 318 700€.

Un apport supplémentaire du budget excédentaire de Sumène au SIVOM permettrait de réaliser : calade rue des Marchands : 30 000€ ; goudronnage plateau de la Gare : 4 700€ ; chariots d'arrosage pour le Stade : 3 000€ pour un total de 37 700 €.

Ce qui porterait le montant cumulé des dépenses d'investissements à 354 700€.

Concernant les recettes d'investissement

Les subventions pour 142 700€ (en général les subventions sont versées l'an suivant voire 2 ans). Un virement du fonctionnement pour 66 000€ et un emprunt pour 110 000€ (qui sera réalisé effectivement si besoin au budget supplémentaire à l'automne), l'ensemble pour 318 700€.

Concernant les dépenses de fonctionnement

L'Atlas de la biodiversité : 22 000€ dont 17 000€ reviennent en recettes ; le matériel médical : 6 000€ ; les bâtiments publics : 40 000€ (solde local médecin, travaux à l'étage ancienne mairie, SMEG Cézars, lampadaire stade, électricité Eglise...) ; Médiathèque achat livres : 13 000€ ; Etudes pour la passerelle sur le ruisseau du contrôle et parking : 1 200€.

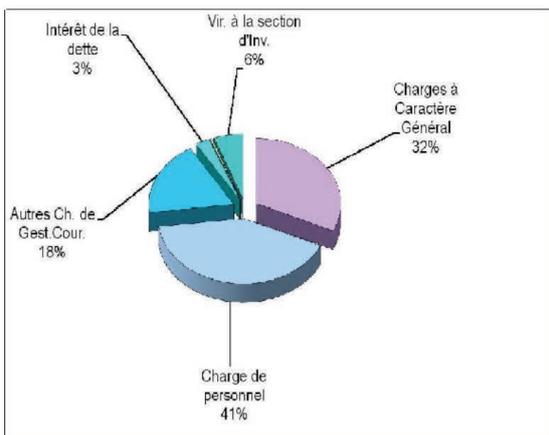
Pour son 4^e budget le conseil a recours à un emprunt modeste. Dans ses promesses de campagne notre équipe avait indiqué qu'un emprunt serait fait pour un grand projet. Cependant des dépenses imprévisibles sont apparues en 2017 ; parmi elles 23 100€ qui ont été utilisés pour l'installation de notre médecin, mais nous espérons que chacun d'entre vous a pu apprécier ce nouveau local.

Par ailleurs, la dette qui était d'environ 1 180 550€ va diminuer à 775 750€.

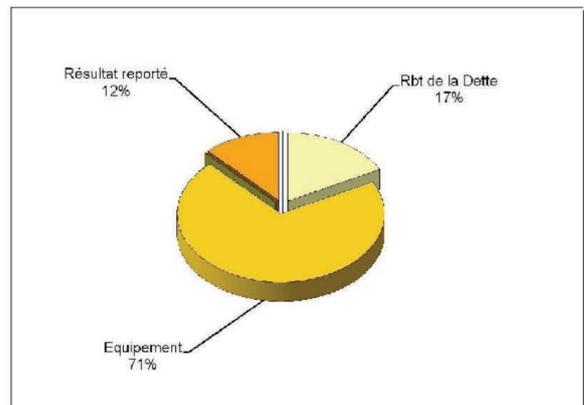
A noter la charge de personnel connaît une baisse de 37 000€ due aux départs en retraite.

BUDGET GENERAL

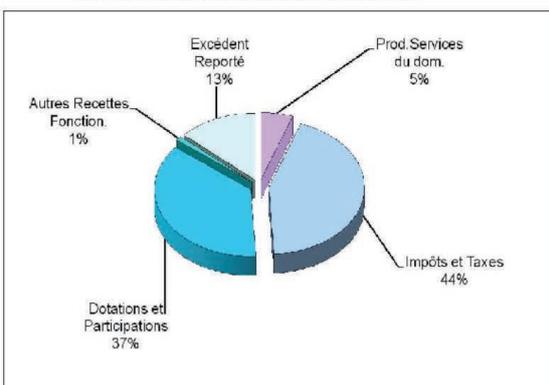
Dépenses de fonctionnement - Prévisions



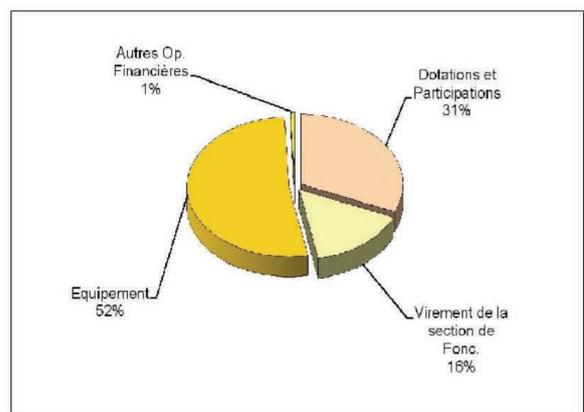
Dépenses d'investissement - Prévisions



Recettes de fonctionnement - Prévisions



Recettes d'investissement - Prévisions



Les indemnités des élus seront revus à la baisse : un conseiller municipal ne souhaite plus percevoir son indemnité (70€). Une adjointe n'a pas souhaité recevoir d'indemnités pour sa fonction d'adjointe à la Vie sociale (224€) mais seulement l'indemnité de conseiller municipal.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les diagrammes circulaires en page 8 et le budget Eau Assainissement en cahier central.

Pascale Castanier

> NOUVELLES PROCÉDURES À METTRE EN PLACE AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2019

Acquisition d'un logiciel pour effectuer le prélèvement à la source.

Acquisition d'un logiciel pour la nouvelle procédure des élections en réseau avec l'INSEE.

Acquisition d'un logiciel PES Marché pour dématérialiser la procédure des marchés publics.

www.sumene.fr

Le site officiel de la commune est ouvert depuis une année maintenant. Pour ceux qui n'en ont pas fait l'expérience, vous y trouverez l'actualité de la commune, des informations pratiques sur la mairie et de ses annexes (l'Escalé, les salles municipales), sur les projets en cours ou à venir, l'urbanisme, la vie du village avec les manifestations des associations, la carte et l'annuaire des acteurs de la vie économique, commerçants, artisans..., l'agenda et les bulletins municipaux, où sortir, où se loger, où bouger, etc.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS se réunit une fois par mois.

Le 16 avril, il a reçu Corinne Costa de l'association Présence 30, qui a présenté les différents services proposés par cette structure.

En particulier pour les personnes âgées et seules :

- la téléassistance, utilisée via Présence 30 par 20 personnes à Sumène. Le tarif est intéressant car il est remboursé de moitié par déduction fiscale ou crédit d'impôt. La caisse de retraite CARSAT donne également une participation.

Le système est simple : la personne porte au poignet ou en médaillon un petit émetteur (de la taille d'une montre) qu'elle peut actionner en cas de chute ou de tout problème grave. Cet appel est enregistré par une centrale qui prévient alors les secours. Ce sont deux personnes peu éloignées, voisins ou famille, qui se sont inscrites précédemment auprès de la centrale. Si elles sont indisponibles ou ne répondent pas à l'appel, la centrale prévient les pompiers.

Il existe aussi une option « détection de chute » qui se déclenche automatiquement dans ce cas.

- Le détecteur de mouvement : la nuit, dès que la personne bouge, une veilleuse s'allume, lui permettant de prendre ses repères, pour sortir du lit par exemple ou saisir un objet.

- L'écran vidéo : c'est un écran de réception posé chez la personne, sur une table par exemple. Il lui permet de recevoir des informations de Présence 30 et des nouvelles de l'extérieur ou des messages et des photos de ses proches, à toute heure et sans rien avoir à faire.

Présence 30 propose aussi les services classiques d'aide à la personne, avec les mêmes conditions tarifaires, donc pour un coût remboursé de moitié au final.

Corinne Costa a ensuite évoqué le dispositif « Mona Lisa » : il s'agit de

rompre la solitude de personnes isolées ou immobilisées, chez elles ou à la maison de retraite, en leur rendant visite. C'est une activité que le CCAS de Sumène réalise déjà, par équipe de deux, mais qui peut donner lieu à la création d'un groupe élargi de bénévoles ; étant donné qu'il y a à Sumène plusieurs personnes qui – de leur propre initiative – font déjà de telles visites d'amitié. Nous leur proposons de venir rejoindre ce petit groupe du CCAS pour former un groupe « Mona Lisa ». En effet, le Conseil Départemental soutient de telles initiatives par un programme de formation gratuite de quelques heures sur place, dispensée par des professionnels. Outre que c'est l'occasion d'échanger sur ses expériences et ses interrogations, c'est un moyen pour les bénévoles de mieux comprendre les situations et d'améliorer, éventuellement, ce moment de rencontre grâce à des propositions d'activités diverses à domicile.

On peut aussi aller chercher des personnes chez elles pour leur proposer des activités à l'Escalé (jeux de société, jardinage, bricolage, rencontres intergénérationnelles...). Si cette initiative vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec le CCAS à l'Escalé.

Pour 2018, le reliquat disponible sur les anciens budgets étant épuisé, un budget de 3 000 € a été voté par le conseil municipal.

En 2017, les interventions du CCAS ont porté sur l'aide d'urgence à la personne, en lien avec les assistantes sociales :

- aide alimentaire ou pour du chauffage ;
- coup de pouce au transport scolaire ;
- participation au coût de classes de découverte ;
- visites à la maison de retraite ;
- visites et petits cadeaux à domicile ;
- rencontres festives.

Pour le mieux vivre à Sumène, pour tous et grâce à tous !

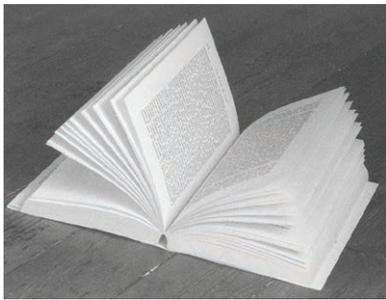
Jean-Philippe Lourdais

COMMISSION VIE SOCIALE

|> LA MÉDIATHÈQUE

Après plusieurs mois d'attente – due aux dates imposées pour la remise des dossiers de subvention – les travaux vont reprendre à l'Escale, afin d'accueillir la fameuse médiathèque ! Non ce n'est pas l'Arlésienne, vous pourrez la voir en 2018, mais d'ici là une période de travail intense va mobiliser nos responsables, bénévoles, employé(e)s et élus.

En juillet, Emma Sorbier va passer (brillamment, c'est sûr !) son examen d'auxiliaire de bibliothèque, mais elle prépare déjà le fonctionnement futur, avec Anne-Laure Ravel, notre dynamique responsable bénévole et son équipe.



Il faut dire que nous avons la chance d'avoir dans notre village des gens qui ont envie de partager leur passion, et qui donnent de leur temps pour ça, ce qui est assez remarquable par les temps qui courent !

Qu'elles – puisque les messieurs ne sont pas nombreux pour l'instant – soient remerciées pour leur implication... et leur patience !

En effet, une fois les locaux remis à neuf, les différents espaces équipés de prises et de luminaires, il faudra installer les rayonnages et le mobilier. On a choisi de répartir les divers domaines d'ouvrages dans toutes les pièces de l'Escale, sauf dans un seul bureau, qui sera réservé aux rendez-vous individuels.

Un Espace jeunesse et une Ludothèque seront aménagés, ainsi qu'un « coin » spécifique pour les adolescents, avec BD et point-écoute.

Les nouveautés, prix littéraires et coups de cœur de l'équipe seront proposés à l'entrée, des livres écrits en gros caractères ou à écouter sur CD permettront à ceux qui n'ont plus bon œil ni oreilles de ne pas renoncer au plaisir de la lecture.

Les bénévoles vont devoir choisir les ouvrages à acquérir, en prenant soin de satisfaire au mieux tous les types de lecteurs. Heureusement, nous pourrons travailler en réseau avec les médiathèques voisines de Ganges, du Vigan, et avec la Direction du Livre et de la Lecture de Nîmes, ce qui nous aidera à répondre à des demandes plus ciblées.

Ensuite, elles s'attelleront au minutieux travail d'équipement des ouvrages, puis de leur catalogage dans le logiciel de prêt, avant de les mettre en circulation.

Nous ne vous donnerons pas plus de détails pour l'instant, sachez seulement que nous aimerions ouvrir la médiathèque avant la fin 2018.

D'ici là, les bénévoles bénéficieront d'une formation de base sur place ; elle permettra à tout un chacun de remplir un rôle, que ce soit de l'accueil, du service de prêt, du classement ou de l'animation.

En ce qui concerne les horaires, nous aimerions qu'ils atteignent une dizaine d'heures dans la semaine, mais pour cela, il faut être suffisamment nombreux, bien sûr. C'est pourquoi nous proposons à celles et ceux qui seraient intéressés par cette activité, de suivre à l'Escale les deux journées de formation gratuite qui vont y être proposées à l'automne, afin de rejoindre l'équipe.

Si vous avez des idées ou l'envie d'être « au cœur de l'action » dans cette phase de lancement, adressez-vous à Emma, la responsable de l'Escale, elle vous donnera toutes les informations utiles.

Bon été, avec une bonne dose de farniente et de lecture !

Isabelle Boisson

|> SANTÉ

Quand les tiques attaquent !

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme, d'où la fréquente difficulté de poser le diagnostic.

Cependant, elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne.

• Symptômes

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic.



Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations ou plus rarement d'autres organes peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

Des mois à des années après l'infection, peuvent apparaître des manifestations tertiaires, de type articulaire, cutané, neurologique, musculaire, ou cardiaque.

• Traitements

Pas de traitement systématique devant une piqûre.

Par contre, la simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

• Se protéger

Avant une activité en nature : je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

Après une activité en nature : j'inspecte soigneusement mon corps, y compris le cuir chevelu.

• Après avoir été piqué par une tique :

Si je découvre une tique, je ne tente pas de l'enlever à la main; la tête pourrait rester à l'intérieur de la peau et conduire à une infection.

Évitez d'utiliser de la vaseline ou de l'éther ! La tique ne ferait que s'accrocher plus fermement pour se protéger. Vous risquez alors d'être infecté.

De même, n'essayez pas d'utiliser une source de chaleur pour la faire lâcher prise ! La tique s'enfoncerait alors plus profondément.

Pour enlever une tique proprement, il faut une petite pince que l'on trouve en pharmacie et qui ressemble à un petit pied de biche de bricoleur (tire-tic – voir schéma)

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

Isabelle Boisson



LE PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT

Avec l'ambition affichée de développer le territoire de manière équilibrée et solidaire, la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises souhaite renforcer son attractivité par la mise en place d'une politique de déplacement adaptée à tous et respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi elle est en train d'élaborer un Plan Global de Déplacement (PGD) cofinancé par l'ADEME et les fonds LEADER.

Ce PGD est un document de planification prévu pour 10 ans. C'est un outil de construction de notre territoire qui doit prendre en compte un enjeu crucial : assurer l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité, la protection de l'environnement, l'accès à la santé et le développement économique et touristique.

Le travail du bureau d'études recruté *Indigo* devrait aboutir à l'élaboration d'un projet permettant d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire et les territoires voisins au profit des modes alternatifs à la voiture.

Un diagnostique a été réalisé, il montre que la majorité des déplacements se fait à l'intérieur du bassin de vie, avec des flux importants vers Ganges.

FLUX	%	HORS CC/CC
Flux sortants	28	40 %
Flux entrants dans le territoire	12	
Flux internes au territoire de la CC	37	60 %
Flux internes aux communes de la CC	23	
TOTAL	100	100 %

Il apparaît donc intéressant de mettre en place des cheminements doux, piétons et vélos, et de favoriser le covoiturage ainsi que les parkings en entrée de bourg.

A Sumène, nous avons la chance d'avoir la voie verte qui répond à une partie de la problématique. Nous pourrions continuer à mettre l'accent sur les cheminements sécurisés pour les piétons dans le village, créer des parkings aux abords et demander la mise en sécurité de la traversée de Pont d'Hérault.

Il faut espérer qu'ainsi nos villages réussiront à maîtriser les impacts de la voiture et à rendre les centres bourgs plus vivables.

Isabelle Boisson

L'ABC, C'EST LANCÉ !

Les communes de Sumène, Saint Martial et Saint Roman de Codières s'engagent dans la réalisation de leurs Atlas de la Biodiversité Communale.

De mai à octobre 2018, les habitants des communes ou les visiteurs de passage, sont invités à participer à des moments riches d'échanges et de partage où la nature sera mise à l'honneur !

Ces actions sont réalisées grâce au soutien financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** et avec l'appui technique du **Parc national des Cévennes**. Des associations locales ou régionales se sont investies dans cette vaste entreprise, dans le but de partager et d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal, ses richesses, ses enjeux afin de construire collectivement des pistes d'actions locales pour préserver et valoriser ce patrimoine. Des animateurs et des naturalistes passionnés vont nous accompagner dans des sorties Nature et des inventaires participatifs afin d'amener chacun à s'intéresser à la vie cachée des innombrables êtres vivants qui peuplent notre territoire. Des explorations surprenantes, à la portée de tous !

Les résultats de nos enquêtes seront envoyés sur les bases de données scientifiques et pourront ensuite être complétés au fil des trouvailles et des saisons, au même titre que les informations officielles émanant des naturalistes.

Une quinzaine d'animations gratuites et ouvertes à tous, petits ou grands, vous est ainsi proposée :

Des sorties nature pour découvrir les plantes sauvages en cheminant sur les sentiers, à l'aube ou au crépuscule, pour comprendre le ciel et la faune nocturne ou encore – en empruntant les ruelles du village au cours d'une balade botanique – pour apprendre à aimer « Les sauvages de ma rue » et bien d'autres merveilles « ordinaires ».

Qu'elle soit à poils, à écailles ou à élytres, à plumes ou à épines... la biodiversité ordinaire et extraordinaire de Sumène, Saint Martial et Saint Roman de Codières n'aura plus de secret pour vous !

Isabelle Boisson

Logo Parc national des Cévennes, Logo SUMÈNE, Logo Saint Martial, Logo St Roman de Codières

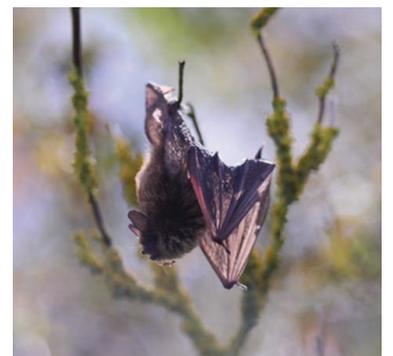
Programme d'animations de mai à octobre 2018

Atlas de la Biodiversité Communale

Ne ratez pas les prochains rendez-vous Nature chez vous !

Connaître, Partager, Valoriser, Echanger

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Et pour tout savoir sur ces drôles de bestioles : passez voir l'expo chauves-souris !

En juin/juillet dans la salle vitrée sous la mairie, en août à l'ESCALE.

Spécial Sumène !

Le Centre Ornithologique du Gard lance un appel à manifestation aux habitants de Sumène.

Vous souhaitez ouvrir les portes de vos granges, greniers et caves pour découvrir si des chauves-souris y ont élu domicile lors de la journée du **25 juillet 2018** ou vous savez qu'il y a des chauves-souris chez vous, mais sans reconnaître de quelle espèce il s'agit ?

Alors, contactez le COGard au 04 66 63 84 74 ou par mail à assoc@cogard.org et pour plus d'informations : laissez un message à l'attention de Maxime Mollard.



Nid d'alouette Lulu

Titre	Structure	Date/horaires	Commune/Lieu
Initiation aux chants d'oiseaux	Françoise Lemaire	2 juin 2018 7h/10h	Sumène Col du lac, Fage
Cadeaux de la nature : Sauvages du jour !	Association l'Atelier des Plantes	9 juin 2018 10h/13h	Saint-Roman de Codières
Plantes sauvages médicinales et comestibles : serres et chemins de crêtes (calcaire)	Botaniste indépendante Florence Faure-Brac	23 juin 2018 9h/12h Diaporama 16h	Sumène
Découverte de la faune et de la flore du Liron	Association VAL de l'ELBES	1 juillet 2018 9h30/16h	Saint-Martial montagne du Liron
Plantes médicinales et comestibles : pelouses, talus et châtaigneraies (schiste)	Botaniste indépendante Florence Faure-Brac	7 juillet 2018 9h/12h Diaporama 16h	Saint-Roman de Codières
Inventaire participatif : orthoptères (criquets, sauterelles)	COGard (Centre Ornithologique du Gard)	11 juillet 2018 10h/17h	Saint-Martial
A la découverte des papillons de nuit	OPIE (Office pour les insectes et leur environnement)	19 juillet 2018 21h/0h30	Saint-Roman de Codières
La Forêt méditerranéenne par les sens	Envie d'Environnement	21/22 juillet 2018 Tranes Cévenoles	Sumène Le Plan
Balade au fil du temps	Aigoual Pleine Nature	24/07/18 9h30/12h30	Saint-Martial
Inventaire participatif : (uniquement pour les habitants) Chauves-souris	COGard (Centre Ornithologique du Gard)	25 juillet 2018 10h/12h	Sumène
Sur le chemin du crépuscule	Association ACCORDS OUVERTS	16 août 2018 9h/16h30	Saint-Martial
Ciel et faune nocturne	Parc National des Cévennes	21/08/18 19h30	Sumène
Découvrons les Jumeaux	Graine de Jade	24 août 2018 9h30/12h30	Sumène
Les Sauvages de ma rue	COGard (Centre Ornithologique du Gard)	23/09/18 9h/12h	Sumène
Paroles des habitants sur la biodiversité de leur village	Association Sors de ta boîte	Toussaint 14h/18h 17h : restitution	Saint-Roman de Codières
Laissons la nuit se dévoiler	Association ACCORDS OUVERTS	Jour de la nuit 13 octobre 2018	Saint-Roman de Codières



Informations pratiques

Ce programme propose des animations gratuites et ouvertes à tous. Il est disponible en mairie, à l'Escale, sur le site officiel de la mairie de Sumène et à l'office du tourisme.

Attention ! L'inscription à chacune des sorties est OBLIGATOIRE, auprès de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée : 04 67 73 00 56 @ ; www.ot-cevennes.com

Eau, casquette, bonnes chaussures et vêtements de saison sont conseillés pour toutes les sorties.

A l'école publique de Sumène : « Ce sont les enfants qui en parlent le mieux »

Spectacle – Création de l'atelier théâtre de l'école publique, financé par l'APE.

La classe de CM1 / CM2 de l'école publique de Sumène, menée par Corinne Delhay, a foulé la scène avec talent et pertinence les 24 et 25 mai 2018, à Sumène au Diguedan. La mise en scène et l'écriture ont été portées avec brio par Véronique Coirre.

Les enfants se sont exprimés en classe sur différents sujets, la récolte de leurs mots a permis de créer cette pièce. On y parle d'écrans, de communication entre enfants et adultes, on y évoque des guerres et des réfugiés, on rêve de la planète... et du monde idéal.

Avec des mots d'enfants, une belle mise en scène, des comédiens qui nous jouent la comédie et qui s'y préparent depuis 5 mois. Les enfants ont pu ravir leurs publics, scolaire ou tout public au cours de 4 représentations au Diguedan à Sumène et au théâtre de l'Albarède de Ganges, dans le cadre du festival Plein Feu, dédié au théâtre et à la création.

Ce beau projet de mettre en scène une classe reste une aventure exceptionnelle et toujours enrichissante tant sur le plan individuel que collectif, et ouverte à tous.

Des remerciements chaleureux à l'APE qui a financé ce projet, et à la mairie de Sumène pour son soutien matériel et humain... Des remerciements à ceux et ceusses de l'Education Nationale qui mettent les apprentissages au services des valeurs humanistes !

De ce spectacle, on en sort ravi et confiant, ému, on se dit que cette jeune génération est pleine d'espoir et de valeurs fraternelles...

Corinne Delhay

« C'est un spectacle d'une grande qualité et très émouvant que nous ont proposé, cette année encore, les enfants de la classe de CM1/CM2 de Corinne Delhay, nous la remercions pour son implication. Nous espérons vraiment que cet atelier ne sera pas le dernier et que les prochains CM1/CM2 auront, eux aussi, l'opportunité de s'épanouir et de nous montrer leurs talents de réflexions, de jeux et de chants. Merci aussi à Véronique Coirre qui a parfaitement retranscrit avec sensibilité et humour la parole libre et spontanée des enfants. » Tania Mercereau



COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

|> UN RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS RÉUSSI : QUE DU BONHEUR !

Vendredi 6 avril à 18h au Diguedan, Rendez-vous était donné pour célébrer le printemps avec la projection du film documentaire de Marc Khanne « En transhumance vers le Bonheur ». Plaisirs simples des rencontres, des moments partagés, de la communion avec la nature, le public nombreux a pu apprécier ce moment proposé par l'association Allons-Enfants en partenariat avec la commune. Juste avant l'arrivée du soleil et de la chaleur, une rencontre comme on les aime...

Les films de Marc Khanne en Cévennes peuvent être commandés sur le site :
www.transhumance-bergers-cevennes-film.com

|> 14 JUILLET ET FÊTE DE LA VOIE VERTE UN RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ EXCEPTIONNEL, À L'ANCIENNE GARE !

• De 9h à 15h : Fête de la Voie verte, inauguration organisée par la municipalité de Sumène en collaboration avec d'autres communes – Découverte à pieds, en patins à roulette, trottinette, en vélo (électrique ou pas), en poussette... et même en rosalie ! Avec des surprises en cours et en fin de route !



- A 11h : Commémoration de la Fête Nationale et son verre de l'amitié, sans oublier la fanfare.
- 12h30 : pique-nique
- 13h30 : concert de Namaz Pamous et sieste bien méritée !

Δ En cas de pluie, la commémoration du 14 juillet aura lieu au Diguedan (11h) mais la fête de la Voie verte sera annulée !

|> L'ÉQUIPEMENT DU DIGUEDAN S'AMÉLIORE ENCORE

Avec, cette fois-ci, l'installation de 3 porteuses (permettant l'accroche de lumières, déco, sonorisation ...) et de son rideau de séparation modulable. Vous aurez donc la possibilité de réduire la taille de la grande salle à moitié, au deux tiers ou de caché l'estrade.

Mais attention ! Cette manœuvre nécessitant l'intervention des services techniques (tout comme le démontage de l'estrade), la demande devra être faite 15 jours avant minimum (via le formulaire) et être justifiée ! Par ailleurs, la peinture de la cuisine sera refaite durant l'été pour accueillir les futures tables en inox.

Conseils municipaux
Rentrée scolaire

P 1 à 6
P 6

Agantic : Programme du centre de loisirs P 7
Communauté de communes P 10 à 20

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2018

Présents ou représentés : MORALI.J ;
CASTANIER.P ; LEPROVOST.R (repré-
senté par MORALI J) ; LAURANS.G (repré-
senté par ESPAZE B) ; MERCEREAU.T ;
BOISSON.I ; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B,
CALAIS.M-C, FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ;
GRUCKERT.P ; FERRERES.S ; GOUDIN.H ;
VIGUIER M (représentée par CASTANIER P) ;
TOUREILLE Ch , PALLIER G (représenté par
TOUREILLE C), TEISSERENC E ; ANDRIEU.F

CHOIX ENTREPRISE POUR CHAUFFERIE ANCIENNE MAIRIE CONVERSION BOIS ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour une conversion au bois énergie a été lancée dans le cadre de la chaufferie de l'ancienne mairie. Bâtiment abritant actuellement les locaux de la future médiathèque, l'Escale, les archives et le cabinet médical.

Trois candidats ont répondu au cahier des charges. Après analyse le choix s'est porté sur l'EURL Fraile David, des Salles du Gardon, pour un devis fixé à 30.759,20€, entreprise mieux disante. Des dossiers de demandes d'aides financières, vont être déposés dans le cadre de la transition énergétique auprès de :

- L'Europe , dossier FEDER (Fonds Européen),
- La Région

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à la majorité (3 contre 1 abstention) :

- Approuve ce choix
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avancement de ce projet.

COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USÉES DOSSIER DE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉFECTORAL

Monsieur le Maire rappelle le déroulement, le contenu et les conclusions des études réalisées dans le cadre du dossier de demande de déclaration préfectorale au titre du code de l'environnement.

Il précise qu'il convient d'entreprendre les travaux de création de la nouvelle station d'épuration d'une capacité de traitement de 1 000 EH, dispositif conforme avec l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Il propose au conseil municipal d'approuver les conclusions du dossier de demande de déclaration préfectorale.

Il expose qu'il convient de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer le récépissé de déclaration au titre des articles au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Le Conseil municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité (2 contre 3 abstentions), décide :

- D'approuver les conclusions du dossier de déclaration préfectorale
- De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer le récépissé de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement
- De prendre l'engagement d'indemniser les divers propriétaires, usiniers, irrigants et autres ayants droits, de tout dommage qu'ils pourraient prouver leur avoir causé,
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et de l'autoriser à signer tout document relatif à ces démarches.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage,
2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.
3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence il est proposé de désigner Mr Franck ANDRIEU en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce choix.

ECOLE DE SUMÈNE SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé pour l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Publique de Sumène à l'Inspecteur de Circonscription de l'Académie. Cette lettre fait part des inquiétudes des parents d'élèves face à la menace de fermeture de classes suite à la suppression de postes à l'Ecole Publique de Sumène.

Le Conseil Municipal :

- Conscient de la qualité de l'enseignement donné actuellement par l'Ecole Publique de Sumène.
- Connaissant toutes les difficultés techniques qu'engendrent, tant pour les professeurs, que pour les parents et les enfants, le fait de vivre dans le monde rural (Eloignement, transport, repas ...).
- Sachant les efforts que font les collectivités territoriales :
 - La Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui à la compétence Ecoles et va investir dans la modernisation de classes et de la cantine.
 - La Commune de Sumène qui étudie la création d'un nouveau parking et la mise en sécurité des enfants.

A l'unanimité soutient l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Sumène dans sa démarche et demande à l'Académie de réétudier sa position quant à la suppression de postes et à la fermeture de classes

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDES POUR EXTENSION LIGNE ÉLECTRIQUE À METGÈS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Société Languedocienne d'Aménagements (SLA) chargée pour ENEDIS de la réalisation d'une extension de réseau électrique sur la Commune au lieu dit Metgès.

Vu que les travaux envisagés les amènent à réaliser la pose d'un support bois jumelé ainsi que la pose d'un câble souterrain, environ 30 mètres linéaires, sur une parcelle de la Commune (C1887) une autorisation est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt des travaux pour le hameau de Metgès :

Donne son accord quant à ce projet et autorise le Maire à signer tout document nécessaire (convention de servitude en particulier).

POUR UNE NUIT PRÉSERVÉE EN CÉVENNES

Vu la Charte du Parc des Cévennes

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2018.

La commune de Sumène s'engage à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes.

A cette fin, le Maire et la Commune signataire s'engagent, dans la mesure de leurs moyens, à sensibiliser les habitants de la commune aux différents enjeux de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne (nuisance lumineuse, économies d'énergie et budgétaire, de CO2, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique des paysages nocturnes des Cévennes...) au travers notamment des actions portées par le Parc national des Cévennes et l'Association nationale pour la Protection du ciel et de l'environnement (ANPCEN) :

- Concours villes et villages étoilés et charte ANPCEN de protection du ciel et de l'environnement nocturnes,
- Contribution au jour de la Nuit

La commune s'engage par ailleurs à étudier les solutions techniques visant à améliorer la qualité de l'éclairage public et à les intégrer dans les futurs travaux de modernisation de son parc d'éclairage public tout en respectant les critères techniques élaborés dans le cadre de la candidature au label « Réservé internationale de ciel étoilé » (RICE) des Cévennes.

Par ailleurs, le Maire prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages.

Il veille à faire appliquer par les différentes parties présentes

sur le territoire de sa commune les dispositions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, notamment:

- L'extinction des vitrines des commerces au plus tard à 1h du matin
- L'extinction des éclairages des façades de bâtiments au plus tard à 1h du matin
- L'extinction des lumières de bureau au plus tard à 1h du matin

Ainsi que les dispositions d'extinction des enseignes et publicités lumineuses (décret n°2012-118 du 30 janvier 2012, décret n°2013-606 du 9 juillet 2013).

Cette démarche participe à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes et à renforcer la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) des Cévennes.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 AVRIL 2018**

Présents ou représentés : MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M.C (représentée par MERCEREAU T), FESQUET.F ; COLLUMEAU.I (représentée par CASTANIER P) ; GRUCKERT.P; FERRERES.S(représentée par TOUREILLE Ch); GOUDIN.H (représentée par PALLIER G); VIGUIER M, TOUREILLE Ch , PALLIER G, TEISSERENC E;

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET GENERAL

DEPENSES	Réalizations	RECETTES	Réalizations
Dépenses d'investissement De l'exercice	211.691,03	Recettes d'investissement De l'exercice	189.793,60
Déficit reporté	45.492,90	Excédent antérieur reporté	0
TOTAL	257.183,93	TOTAL	189.793,60
Déficit d'investissement de clôture		67.390,33	

DEPENSES	Réalizations	RECETTES	Réalizations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	1.146.200,17	Recettes d'exploitation De l'exercice	1.262.161,17
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	196.618,31
TOTAL	1.146.200,17	TOTAL	1.458.779,48
Excédent de fonctionnement de clôture		312.579,31	

EXCEDENT CUMULE: 245.188,98

BUDGET GENERAL 2018

AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS **RECEVEUR BUDGETS : GENERAL ET AEP** **ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 312.759,31 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'unanimité comme suit:

- Section de fonctionnement (002): 179.759,31 €

- Section d'investissement (1068) : 133.000,00 €

VOTE DES TAUX 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2018 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1.350.459 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 482.000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition 2018 des trois taxes directes locales

- Taxe d'habitation 9,96 %

- Foncier bâti 15,85 %

- Foncier non bâti 38,12 %

Taux inchangés par rapport à 2017

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET AEP ET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	92.785,98	Recettes d'investissement De l'exercice	116.346,34
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	195.453,60
TOTAL	92.785,98	TOTAL	311.799,94
Excédent d'investissement de clôture		219.013,96	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	302.813,23	Recettes d'exploitation De l'exercice	324.168,90
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	54.994,35
TOTAL	302.813,23	TOTAL	379.163,25
Excédent de fonctionnement de clôture		76.350,02	

EXCEDENT CUMULE: 295.363,98

BUDGET AEP ET ASSAINISSEMENT 2018 **AFFECTATION EXCEDENT D'EXPLOITATION**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 76.350,02€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Section de fonctionnement (002): 69.994,02€

- Section d'investissement (1068) : 6356€

BUDGET PRIMITIF AEP ET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2018 AEP et Assainissement

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 379.800 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 520.487 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 de l'eau et de l'assainissement.

CHARGES DU PERSONNEL « BUDGET EAU »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote des budgets primitifs 2018 une somme d'argent a été affecté au budget de l'eau pour le budget général quant au remboursement des charges de personnel soit 68.000€.

Cette somme représente 12,11% de la masse salariale de la commune, soit 1 poste de Technicien et 1 poste d'Adjoint Technique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette répartition et la somme susdite.

ASSURANCE GROUPAMA AFFAIRE DELPUECH F.

Suite à l'arrêt de la Cour de Cassation le 1^{er} février 2018 qui a rejeté le pourvoi formulé par Mme DELPUECH F contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nîmes, et aux diverses condamnations financières qui en ont résulté, il appartient à la l'Assurance de la Commune, Groupama, de percevoir les sommes allouées au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile selon les proportions supportées.

La compagnie d'assurance ayant réglé dans le cadre de la protection juridique les honoraires d'avocats un solde de 746,06€ peut lui être versée par compensation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce paiement à GROUPAMA Méditerranée afin de clôturer définitivement ce dossier.

ACQUISITION ABRI VOYAGEURS
ANCIENNE VOIE FERREE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 janvier 2018, le Conseil Municipal à la majorité avait approuvé la cession par le Département à la Commune d'un ancien abri voyageurs situé face à l'ex-gare de chemin de fer.

Après division par le Géomètre de la parcelle départementale D 835, il apparaît que la superficie qui sera cédée à l'euro symbolique à la Commune de Sumène est de 68m² et non de 8m² comme indiqué lors de la précédente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité avec 1 abstention et 1 contre :

- Annule la précédente délibération
- Approuve cette nouvelle proposition
- Donne son accord à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ESS

Dans le cadre de la manifestation des 80 ans de l'association de l'ESS, une subvention exceptionnelle de 1200 € leur est attribué à l'unanimité.

INFORMATION

« Obligations légales de débroussaillage »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Mr le Préfet du Gard concernant les obligations légales de débroussaillage.

Celui-ci demande aux Maires du Département d'inscrire à l'ordre du jour de leur Conseil cette problématique et d'évoquer la stratégie d'information et de contrôle des obligations légales de débroussaillage.

Le Conseil Municipal conscient de l'importance des mesures de prévention en matière des risques incendie va dans un premier temps re-informer les propriétaires des terrains de la Commune afin de mieux protéger du feu leur propriété, (Courrier co-signé Préfet / Maire, bulletin municipal) et dans un second temps contrôler, puis si nécessaire verbaliser.

Cet enjeu pouvant engager la responsabilité de tout le monde en cas de sinistre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par MERCEREAU T), FESQUET.F ; GRUCKERT.P; FERRERES.S ;GOUDIN.H ; VIGUIER M(représentée par CASTANIER P); TOUREILLE Ch , PALLIER G (représenté par FERRERES S), TEISSERENC E;

Absents : ANDRIEU.F ; LEPROVOST.R ; Absente Excusée : COLLUMEAU.I ;

Acquisition de collections demande de subvention Etat (DGD) Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création de médiathèque ayant été définitivement adopté lors du vote du budget primitif 2018, il est nécessaire d'en prévoir l'équipement.

En ce qui concerne l'acquisition de collections, sur tous supports, (imprimés, CD, DVD ...) la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD Bibliothèques.

Le coût prévisionnel s'élève à 9131,84 € HT soit 9687,23 € TTC (TVA à 5,5% et 20%).

Le plan de financement serait le suivant:

- DGD Bibliothèque 50 % : 4565 €
- Autofinancement communal 50 % 4566,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'arrêter le projet d'acquisition de collections
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention de la DGD Bibliothèque pour une aide à 50% du HT
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

MOBILIER ET MATÉRIEL INITIAL POUR ÉQUIPEMENT
MÉDIATHÈQUE. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sachant que les achats de mobilier et de matériel destinés à équiper une médiathèque peuvent bénéficier de subventions de l'Etat (DGD) et du Département (DLL), le Conseil Municipal de la commune de Sumène, à l'unanimité:

- Approuve le programme d'achat proposé pour une somme de 22.912,47 € HT ainsi que le plan de financement

Sollicite ;

- L'aide de l'Etat (DGD Bibliothèques) pour 55% soit 12.602€
- L'aide du Conseil Départemental (DLL) pour 25 % soit 5728 €
- Soit un autofinancement de 20 % : 4582,47€
- Autorise le Maire à signer toute pièces concernant ce dossier.

INFORMATISATION ET CRÉATION DE SERVICES
NUMÉRIQUES AUX USAGERS DE LA MÉDIATHÈQUE
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de médiathèque sur la commune.

Sachant que les opérations d'informatisation, ainsi que la mise en place des services numériques peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le coût estimatif du dossier s'élève à 8661,65€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet et son coût de 8661,65€
- Sollicite l'aide de :

- L'Etat (DGD Bibliothèque) DRAC pour une somme de 4763€ HT soit 55% du coût estimatif

- Du Conseil Départemental (DLL) pour une somme de 2165 € soit 25 % du coût estimatif

Le solde de 20 % étant autofinancé par la collectivité soit 1733,65€

- Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant le projet susdit.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE **BUDGET GÉNÉRAL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Vu le budget de la ville

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de la commune de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement - Recettes

- Art 002 : Résultat reporté : -180 €

- Art 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : +180 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Recettes

- Art 002 : Résultat reporté : -180 €

- Art 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : +180 €

Rentrée scolaire

Retour à la semaine de 4 jours

En accord avec le DASEN et l'Académie de Montpellier et en concertation avec les équipes pédagogiques des écoles, la communauté de communes a choisi de rétablir la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018

Vous trouverez prochainement des d'informations plus détaillées sur le site de la communauté de communes : <http://www.cdcgangesumene.fr/>

Restauration scolaire

L'inscription et la réservation des repas se font auprès de la communauté de communes.

26 avenue Pasteur - 34190 Ganges

Email: contact@cdcgangesumene.fr

Tel: 04.67.73.78.60

<http://www.cdcgangesumene.fr/>

Transports scolaires

Les inscriptions – en ligne ou via un formulaire papier – aux transports scolaires pour l'année 2018-2019 sont ouvertes du **4 juin au 15 juillet 2018**.

Que votre enfant ait déjà été inscrit l'année passée ou qu'il emprunte le transport pour la première fois, rendez-vous sur la page :

<https://www.laregion.fr/transports-gard-scolaire>



Agantic

Pour faire le plein d'activités cet été,
rendez-vous sur le site de L'Agantic.
Les inscriptions sont ouvertes !

Découvrez ci-dessous
les programmes déjà
annoncés sur le web...

<http://csc-agantic.fr/>

L'Agantic

6, rue des Ecoles Républicaines

34190 GANGES

Tel : 04.67.73.80.05

Mail : contact@csc-agantic.fr



Programme du mois de juillet pour les T'choupis 3-5 ans

Semaine du 9 au 13 juillet :

« Les T'choupis à l'eau »

LUNDI 9	MARDI 10	MERCREDI 11	JEUDI 12	VENDREDI 13
- Règles de vie et mise en situation. - Fresque aquatique solaire. - Piscine et jeu : Poissons polissons tous ronds ! - Fresque aquatique.	- Jeu : pomme dans l'eau. - Fabrication d'une bombe à eau. - Atelier. - Piscine - Jeux : 1-2-3 requins, le requin killer.	 - Projets des enfants. Journée piscine (Prévoir une casquette, maillot et serviette de bain, crème solaire, bouteille d'eau et brassards)	- Projets des enfants. - Piscine - Projets des enfants.	Grand jeu



Programmes du mois de juillet pour les D'jeuns 9-13 ans

Semaine du 9 au 13 juillet :

« Créer, bouger, s'amuser »



lundi 09	mardi 10	mercredi 11	jeudi 12	vendredi 13
- Règles de vie. - Tournoi de foot - Création de la banderole de supporter. - Piscine et tournoi. - Imagine ton porte clef de foot.	- Tournoi de basket Fabrication d'un mini panier de basket. - Piscine et tournoi de basket. - Basketeur articulé.	 Journée piscine - Montage vidéo. - Piscine	- Projets des D'jeuns - Fresbee. - Acti-libre. - Piscine et Thèque. - Acti-libre.	



Programme du mois de juillet pour les Croco's 6-8 ans

Semaine du lundi 09 au 13 juillet :

« A la découverte des sens »



lundi 09	mardi 10	mercredi 11	jeudi 12	vendredi 13
- Règles de vie. - Jeux de connaissances. «Lucky-Luke, le bateau» - Jeu du chef d'orchestre.	- «C'est toi le cuisinier» atelier cuisine. - Jeu «chat couleur».	 Journée piscine (Prévoir une casquette, maillot et serviette de bain, crème solaire, bouteille d'eau et brassards)	Projets des enfants Piscine Projets des enfants	- La chaise musicale. - Jeu «chacun son pinceau» (atelier arts plastiques).
- Piscine et jeu du «touche Croco's» - Origami	- Piscine et jeu «colin maillards» «Fais vibrer la nature».		- Piscine et jeu «cache-cache» - «Tiens ta ligne» (atelier art plastique).	



Programme du mois d'août pour les Croco's 6-8 ans

Semaine du lundi 6 au 10 août :

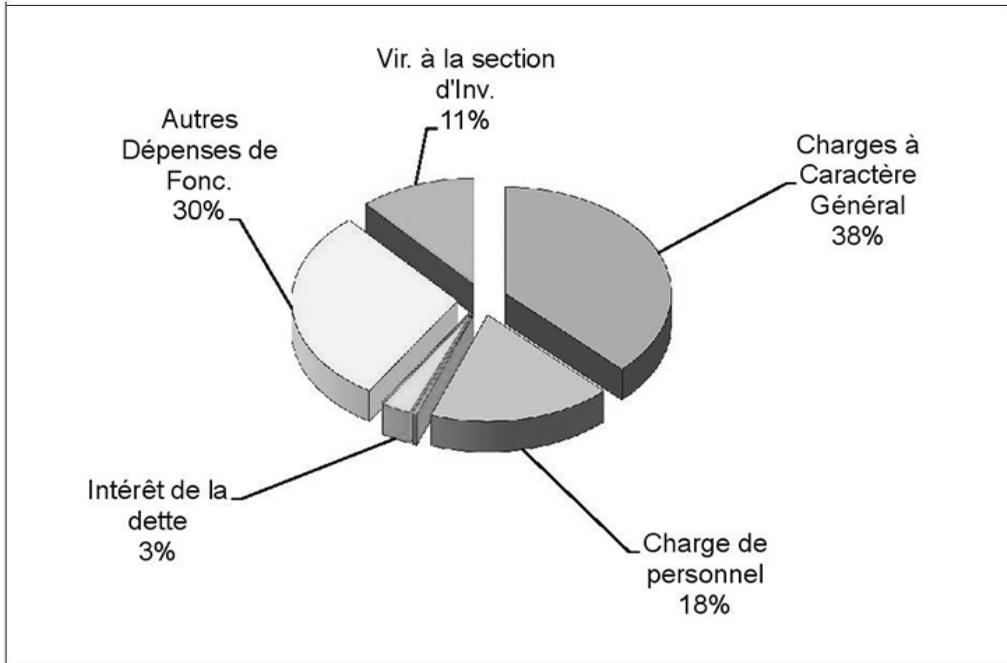
« Départ des Croco's : direction l'espace »



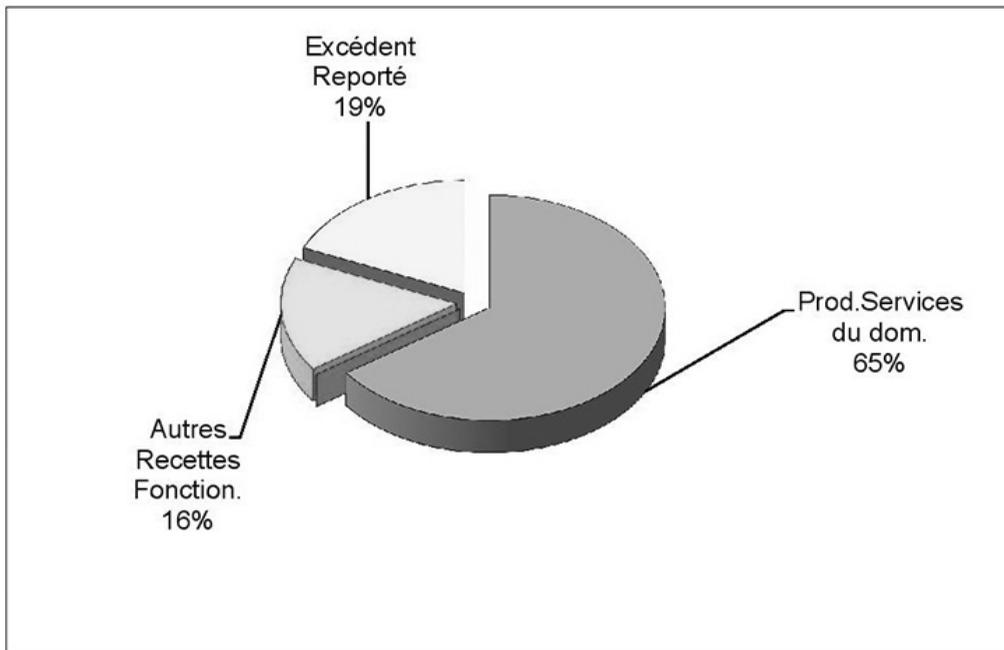
lundi 6	mardi 7	mercredi 8	jeudi 9	vendredi 10
- Règles de vie. - Fabrication de planètes ou de fusées. - Jeu : «L'espace est à toi» - Piscine et jeu «Histoire de l'espace». - Découverte des astéroïdes. - Les Aliens, les météorites, les astronomes. - Origami	Projet des Croco's. - Piscine et Projet des Croco's.	Sortie à la Bambouseraie d'Anduze. (Casquette, crème solaire, lunettes...) Piscine et Projets des Croco's	Projets des Croco's Piscine et Projets des Croco's	- Ta planète. - Jeu : retrouve le fragment de lune. - Le relais des étoiles.. - Piscine et jeux : «Les années lumières», «le trou noir», «la galaxie des puzzles».

BUDGET AEP et ASSAINISSEMENT

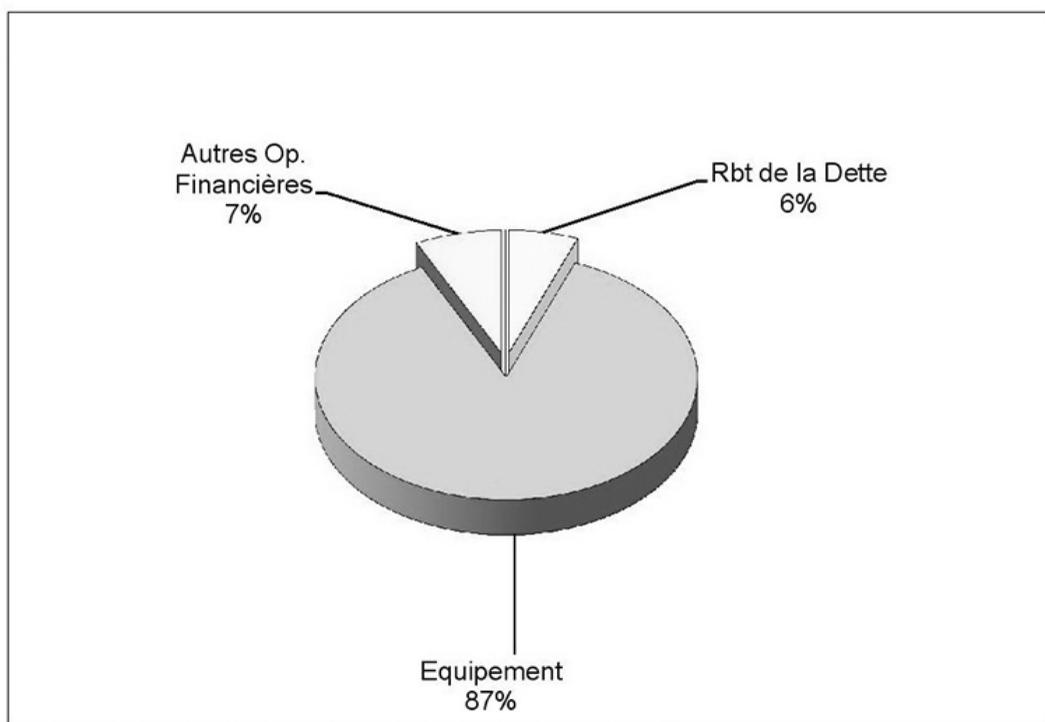
Dépenses de Fonctionnement – Prévisions



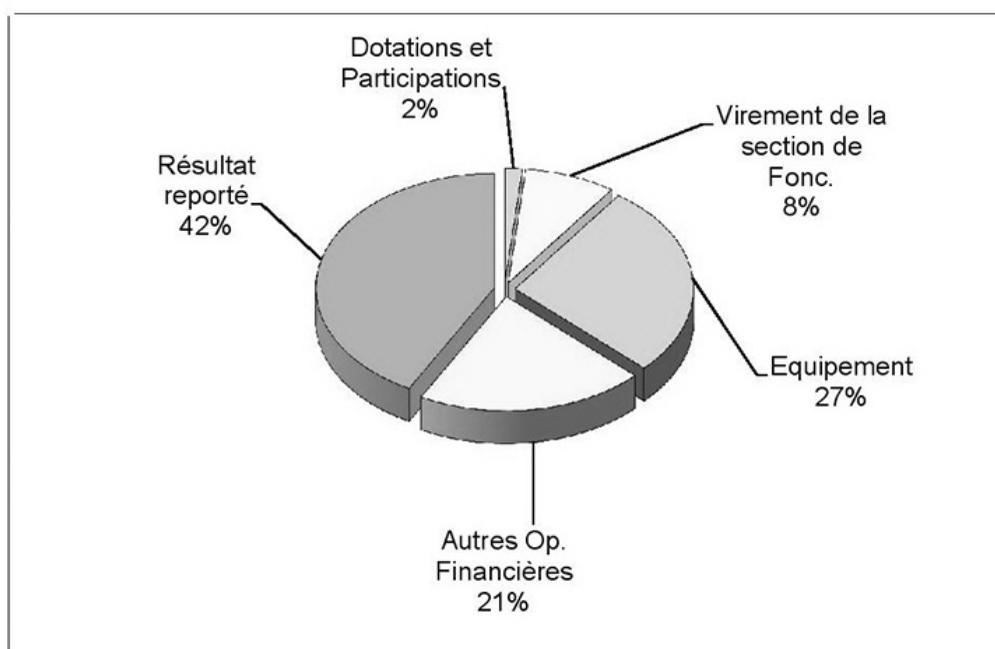
Recettes de Fonctionnement – Prévisions



Dépenses d'Investissement - Prévisions



Recettes d'Investissement - Prévisions



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 SEPTEMBRE 2017

18H30 à Ganges

Présents : AGONES : TRICOU Patrick. CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège. GORNIES : MAURICE Nicole. LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre. MONTOLIEU : CHAFIOL Guilhem. MOULES ET BAUCELS : JALABERT Bernard. ST BAUZILLE DE PUTOIS : GIRARD André, ISSERT Michel (ordre du jour 1 à 6). ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas. ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc. SUMENE : BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : GANGES : OLLIER Hélène par CAUMON Bernard, VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel. ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia par (ordre du jour 1 à 6) ST BAUZILLE DE PUTOIS : ISSERT Michel par GIRARD André (ordre du jour 7 à 8) SUMENE : LEPROVOST Richard par MORALI Jérôme.

Absents : BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. GANGES : BERTRAND Marc, MAZAURIC Nathalie. LAROQUE : RICOME Géralde. MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre. ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia (ordre du jour 7 à 8)

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Rigaud informe le conseil de communauté que Monsieur Chafiol Guilhem a fait une observation par courriel sur le compte - rendu du 20 décembre 2017 et qu'il demande que soit rajouté à l'ordre du jour n°5 décision modificative n°1 « Monsieur Chafiol s'abstient car l'essentiel de la modification consiste à mettre en dépenses le financement de l'opération 978 (acquisition foncière) à laquelle Monsieur Chafiol avait voté contre. Un courrier explicatif avait suivi ce vote »

Monsieur Rigaud met au vote le compte rendu de la séance précédente avec l'observation et celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°1 : RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire permet aux communes et aux communautés de communes de choisir le rythme scolaire des établissements de leur territoire.

Il les informe également que les conseils d'école devaient se prononcer sur cette question et qu'il ressort les résultats

suivants : les écoles de Cazilhac, Ganges, Saint Bauzille de Putois et Sumène souhaitent revenir à la semaine de 4 jours et l'école de Brissac s'est prononcée pour un maintien de l'organisation actuelle de la semaine.

Il précise enfin qu'une harmonisation des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire est une nécessité en terme d'organisation notamment pour les éventuelles activités périscolaires qui seraient mises en place.

Madame Boisson demande si le mercredi matin il y aura que les centres de loisirs ouverts ou s'il est envisagé un accueil sur place dans chaque commune.

Il lui est répondu que seuls les centres de loisirs seront ouverts et non pas les écoles.

Le Président propose au conseil de communauté d'adopter la semaine des 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de demander le passage à la semaine des 4 jours pour les écoles de son territoire.

ORDRE DU JOUR N°2 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GÉMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes exerce la compétence GÉMAPI.

Lors des discussions sur ce transfert il avait été admis que 3 items de cette compétence ainsi que les points de « hors GÉMAPI » seraient transférés au SIVU Ganges-Le Vigan (qui s'est transformé en Syndicat Mixte).

Pour rappel les points GÉMAPI à transférer au syndicat sont les suivants :

- 1°. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2°. Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 8°. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les compétences facultatives dites « Hors GÉMAPI » à transférer sont les suivantes :

- Lutte contre la pollution
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Participation à la planification et à l'organisation de la gestion de crise, information préventive, contribution à la mémoire du risque.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil de communauté décide de transférer 3 items de la compétence GÉMAPI et la compétence Hors GÉMAPI au Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan.

Vidourle mais que pour autant la communauté de communes n'a ni transféré ni délégué la compétence GÉMAPI à cette instance.

Le conseil de communauté désigne à l'unanimité :
 -Luc VILLARET : délégué titulaire
 -Ghislain PALLIER : délégué suppléant

**ORDRE DU JOUR N°3 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS
 POUR SIÉGER AU SEIN DE L'EPTB VIDOURLE**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'EPTB Vidourle a sollicité la communauté de communes pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en représentation substitution de la commune de Saint Roman de Codières adhérente en 2017 à l'EPTB Vidourle.

Il rappelle que le principe de représentation substitution contraint la communauté de communes à adhérer à l'EPTB

**ORDRE DU JOUR N°4 : OPAH
 SUBVENTIONS À ACCORDER AUX PARTICULIERS
 AYANT UN DOSSIER VALIDÉ PAR L'ANAH**

Dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat, les dossiers qui ont été financés par l'ANAH doivent faire l'objet de subventions de la communauté de communes.

Il convient de se prononcer sur les dossiers suivants :

Dossier accepté	Type de travaux	Adresse	Montant éligible HT	Subvention Communauté de Communes
M Léopold PARRA	Autonomie	121 AVENUE DES EUZIERES 34190 BRISSAC	2080€	104€
M Ralph GALLO	Travaux lourds PO	LA MASSALE ROUTE DE L EGLISETTE 34190 GANGES	Plafonné à 57 930€	5793€
M_MME Pascal MORIN	Energie PO	4 CHEMIN DE CAMBEZARD 34190 LAROQUE	20 486 plafonné à 16000	800€
MMES Marguerite MARCH	Autonomie PO	8 RUE DES MAQUISARDS 34190 GANGES	1 790€	90€
M_MME Jean Claude RODRIGUEZ	Energie PO	LOU MERCADEL ROUTE DE GANGES - 34190 BRISSAC	15 442euros	772€
M_MME DUMETIER	Energie PO	45 AVENUE DE SUMENE - 34190 GANGES	8953€	448€
Mr Eric LESCORNET	Energie PO	104 RUE DU PUIT CAZILHAC	17 302 euros Plafonné à 16 000	800€
MME Alice Marie MOTYCKA	Energie PO	105 CHEMIN DE LA PLANTADE ST BAUZILLE	12 069€	603€
Mr MME Fatima EL-FILALI	Travaux lourds PO	12 RUE SAINT VIEL GANGES Plafonné à 53 193 euros	5319€	
MME Muriel DE LA MALENE	Energie PO	CHEMIN DU PUECH GANGES	16 523€ Plafonné à 16 000€	800€
M_MME Gérard Et Jacky PRADEL	Energie PO	8 RUE CROIX DE VANTAIL GANGES	11 201€	560€
M_MME Joulain Benoit CAPRON FLORENCE	Travaux lourds PO	68 IMPASSE DE LAUBEPINE LAROQUE	57 904€ Plafonné à 54 105	5 410€
MME Ghislaine BARBIERI	Energie PO	200 ROUTE DE LA CROIX DE LAVIT	7 925€	396€
M_MME Antoine Et Simone CAUMON	Autonomie PO	7 LOTISSEMENT LE VIGNE LAROQUE	6825€	341€
M_MME Elisabeth ANXIONNAT	Energie PO	1856 AVENUE DES GARRIGUES LAROQUE	6263€	313€
M Thimothé AUDREN	Energie PO	5 RUE DU JEU DE BALLON 2EME ETAGE GANGES	20 984€ Plafonné à 16 000	800€
SCI CAUDALS	Travaux lourds PB	2 RUE FALGUIERE GANGES	309 186€	4828.65€
Mr Causse Renaud	Travaux lourds PO	Sumène	40 942€	4094.2€
MME Grivot	Energie PO	Sumène	7358euros	367.9€
Mr Atger	Energie PO	St Julien de la Nef	17 316€	865.8€
Mr Ducros	Energie PO	Sumène	3963euros	198.10€
M Kosmowski	Travaux lourds	Sumène	50 000euros	5000€

De plus lors du dernier conseil de communauté, les montants éligibles étaient erronés pour calculer le montant des subventions. En effet ce sont les montants des travaux qui nous ont été communiqués et non pas les montants éligibles aux subventions de l'ANAH. Il convient donc de délibérer à nouveau pour les dossiers suivants :Dossier accepté

Type de travaux	Commune	Montant éligible HT	Subvention Communauté de Communes	
Mme Marie MAZET	Autonomie	Ganges	3987	199
Mme Maarten VAN DEN BRANDHOF	Energie	Laroque	29 292 euros Plafonné à 16000	800
Mme Marie Thérèse MAL-ZIEUX	Autonomie	Brissac	24 391euros Plafonné à 20000	1000
Mr Denis DUSFOUR	Travaux lourds	Gornières	126 191euros Plafonné à 87660	4383

A l'unanimité le conseil de communauté décide d'octroyer les subventions selon les tableaux ci-dessus et annule les subventions attribuées lors du conseil du 29 novembre 2017.

**ORDRE DU JOUR N°5 : SUBVENTION
À L'OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que l'association Office de Tourisme des Cévennes Méditerranée demande un acompte de subvention pour l'année 2018.

Il rappelle que l'association Office de Tourisme des Cévennes Méditerranée exerce les missions en matière de promotion touristique qui lui sont déléguées par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'unanimité :

-d'octroyer un acompte de subvention de 40 000 €.

**ORDRE DU JOUR N°6 : AMÉNAGEMENT D'UN SITE
D'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT DE CANOË
ET DE LOISIRS SUR LA COMMUNE D'AGONÈS**

Le résident rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises souhaite améliorer son réseau local d'espaces et sites. Après plusieurs études techniques et évaluations de sites, une rencontre opportune avec la commune d'Agonès a permis de développer un projet d'implantation d'un site canoë (Club/Comités) sur une parcelle communale en rive droite du fleuve Hérault.

Le projet consiste à la mise en place d'un site d'embarquement / débarquement pour la pratique individuelle et associative du canoë sur la commune d'Agonès. Ce site sera également accessible aux personnes à mobilités réduites. Une convention d'autorisation d'occupation de la propriété communale sera actée entre les différents partenaires sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Gangeoises et Suménoises.

Plus globalement, le site accueillera le Club CK2H ainsi que les licenciés de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) et des groupes scolaires sur un espace dédié où des aménagements de confort sont nécessaires à la bonne gestion du site. (toilettes sèches, point d'eau...). La mise en tourisme du site est envisagée par l'aménagement d'aires de pique-nique. L'installation d'une infrastructure sportive de type « Street Workout » (aire de musculation extérieure) permettra de venir compléter l'offre.

A l'échelle du territoire, il est proposé d'étudier l'ouverture à la pratique individuelle / associative d'un tronçon Ganges – Brissac (Saint Etienne d'Issensac). Afin de faciliter la mise en place de cette pratique, il est proposé de scinder le tronçon Ganges – Brissac en trois tronçons individuels et complémentaires.

A. Tronçon Ganges – Agonès

B. Tronçon Agonès - St Bauzille de Putois

C. Tronçon St Bauzille de Putois - Brissac « Secteur St Etienne d'Issensac » (hors période juillet / août – arrêté municipal et zone baignade).

Les différentes pratiques canoë-kayak ne peuvent s'effectuer sur l'ensemble du tronçon Ganges – Brissac. Le tronçon A, réservé à la pratique individuelle et sportive (hors PMR). Le site d'embarquement de Ganges ne nécessite que très peu d'aménagement notamment l'implantation d'une signalétique conforme à la Charte départementale.

Le tronçon B regroupe l'ensemble des critères pour une pratique immédiate multi publique car celui-ci grâce au Plan d'eau permet la pratique et l'initiation handisport.

Le tronçon C est exploitable quasi directement pour une mise en place d'un parcours au départ de Saint Bauzille de Putois. Toutefois, le site de débarquement de Brissac n'est pas encore définitif. En effet, la communauté de Communes est en attente de la réponse de la SAFER quant à l'appel à candidature de ces parcelles.

L'ensemble des tronçons ne peuvent être travaillés en même temps, notamment pour une absence de maîtrise foncière, à ce jour. C'est pourquoi, il est proposé de prioriser l'aménagement du tronçon Agonès – Saint Bauzille de Putois permettant ainsi de faciliter la pratique handisport et de pérenniser la pratique club.

Il convient de délibérer sur :

- la maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes de cette opération ;

- la signature de la convention d'occupation de la propriété ;

- d'effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et d'inscrire les dépenses au budget.

Monsieur Issert fait remarquer que le plan d'eau sera utilisé par les Saint Bauzillois, que sa commune ne se prononce pas sur la faisabilité du tronçon B, qu'il n'y a que sa commune qui finance les travaux des berges de l'Hérault. Il rappelle que le 1^{er} projet au plan d'eau ne se fait pas.

Enfin que la commune estime ne pas être suffisamment informée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de cette opération, autorise le Président à signer la convention d'occupation de la propriété communale d'Agonès, d'effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et tous documents à cet effet.

Monsieur Issert doit, pour des raisons personnelles, quitter la séance et donne procuration à Monsieur André Girard pour la fin du conseil communautaire.

**ORDRE DU JOUR N° 7 : CONVENTIONNEMENT
SITE D'ESCALADE « GROTTES DES DEMOISELLES »**

Le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, il est proposé que la Communauté de Commune devienne gestionnaire de sites d'escalade au même titre que les sentiers de randonnée afin de développer son offre d'activités de pleine nature. Cette proposition a été validée lors de la Commission tourisme du 9 janvier 2018.

Le site, comprenant 83 voies réparties en 4 secteurs, est la propriété de la Société d'Exploitation des Grottes des Demoiselles. Ce site est idéal quant à la pratique école des activités de cordes, accessible au public. La sécurisation du secteur « Rognons » a été effectuée le 15 janvier dans le cadre de travaux de purges préventives en amont du conventionnement.

Pour cela, il convient dans un premier temps de conventionner avec le propriétaire afin d'autoriser la Communauté de Communes à effectuer les aménagements nécessaires à cette pratique. Il est essentiel de souligner que l'entretien et le contrôle annuel des voies pourrait être contractualisés avec le Comité Territorial de la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade).

Afin de proposer un outil aux normes de la discipline, il convient de mettre en conformité ces voies sur le site de la Grotte des Demoiselles :

Dépenses	Recettes	
Matériel : 2 210 €	Comité Territorial FFME : 1 771 €	30 %
Main d'œuvre : 3 692.14 €	Communauté de Communes : 4 131€	70 %
Total : 5 902.14 €	Total : 5 902.14 €	100 %

Ces travaux pourraient être effectués avant la période estivale 2018. Enfin, le site sera proposé à une inscription au Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Il est précisé que d'autres projets de sites d'escalade seront proposés en maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes dans les mois à venir notamment sur Cazilhac, Ganges et Sumène.

Il convient de délibérer sur :

la maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes de cette opération ;

la signature de la convention d'autorisation d'usage de terrains privés pour l'escalade ;

la signature du contrat de contrôle et d'entretien avec le Comité Territorial de la FFME ;

D'effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet ;

d'inscrire au budget les dépenses et recettes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil approuve la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de cette opération, autorise le Président à signer la convention d'autorisation d'usage de terrains privés pour l'escalade, la signature du contrat de contrôle et d'entretien avec le Comité Territorial de la FFME , d'effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et tous documents à cet effet.

**ORDRE DU JOUR N°8 : DÉLÉGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE À HÉRAULT ENERGIES POUR
LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE
SUR LE SITE DE L'ÉCOLE DE BRISSAC**

Ce point a déjà été voté lors du conseil du 20 décembre 2017 mais il convient non pas de définir une assistance à maîtrise d'ouvrage mais de déléguer la maîtrise d'ouvrage à Héralut Energies. La délibération prise sur ce point de l'ordre du jour annule et remplace la délibération n°2017-12-20/01.

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'Héralut Energies a effectué une étude d'opportunité sur la Commune de Brissac pour la mise en place d'une chaufferie automatique au bois granulé pour l'école et la cantine de Brissac. Cette étude présentée lors de la Commission Aménagement en date 4 octobre 2017 fait apparaître que le changement de la chaudière fioul par une chaudière à bois diminuerait le coût de fonctionnement annuel de 2 240 €. Cet investissement d'un montant de 35 000 € serait rentabilisé en 9 ans.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de déléguer à Héralut Energies la maîtrise d'ouvrage. Etant entendu qu'aucun frais de sera demandé pour cette opération.

Le plan de financement prévisionnel pour le remplacement de la chaudière de l'ensemble école et cantine est évalué comme suit :

Option	Détail de l'opération	Coût de l'opération		Participation d'Héralut Energies	Subventions récupérées par Héralut Energies	Dépense à inscrire par la collectivité au budget
		HT	TTC			
Base	Ouvrages	35 000 €	42 000 €	1 480 €	25 080 €	16 920 €
	Frais MOA (3%)	0 €	0 €			
	Frais MOE (5%)	0 €	0 €			
	TOTAL	35 000 €	42 000 €			
Dépense totale à inscrire par la collectivité à son budget					16 920 €	
Recette à inscrire par la collectivité à son budget					1 480 €	
Estimation de la TVA récupérée par la collectivité					5 250 €	
La dépense finale de l'opération pour la collectivité est estimée à					10 190 € TTC	

CONSEIL DE COMMUNAUTE **DU 08 MARS 2018**

Le financement d'Hérault Energies pourra varier en fonction des subventions qui seront accordées par les autres financeurs dans la limite du plafond de 30 000 €.

Le total de la participation d'Hérault Energies et des subventions des partenaires ne pourra être supérieur à 80 % du montant HT éligible de l'opération : 80 % de 33 200 € HT soit 26 560 €.

Hérault Energies règle la totalité des dépenses de l'opération à l'entreprise prestataire et présente les justificatifs de paiement à la Collectivité.

La Collectivité s'engage à verser un 1^{er} acompte de 50 % soit 7 720 € TTC, au démarrage des travaux.

Le solde sera versé par la collectivité au plus tard le 31 Mai 2019, après réception des travaux et encaissement, par le Maître d'ouvrage, des éventuelles subventions, et sur présentation d'un décompte final faisant apparaître le montant total des dépenses (HT et TTC) supportées par Hérault Energies pour le compte de la Collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la délégation de maîtrise d'ouvrage à Hérault Energies dans le cadre de ce projet ainsi que tous documents s'y référant.

L'ordre du jour de la séance est clôturé.

Monsieur Rigaud donne lecture de la réponse reçue du Ministre de la Transition Ecologique et solidaire sur son questionnement quant au report éventuel à l'horizon 2026 du transfert de la compétence eau et assainissement.

Le président demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Chafiol prend la parole et lit le texte suivant :

« Concernant ma vice-présidence :

Monsieur le Président au prétexte du manque de confiance « alors que le débat portait sur un débat d'idées » vous m'avez retiré toutes prérogatives et représentations dans le domaine que j'avais en charge en tant que vice-président délégué au tourisme.

Dans les faits vous ne me confiez aucune délégation.

Votre décision arbitraire n'a donné lieu à aucun débat et je n'ai pas reçu de notification.

Je continue cependant de percevoir des indemnités au titre de ma délégation.

Personnellement je ne démissionnerai pas, estimant avoir pleinement rempli ma mission et étant toujours disposé à la poursuivre.

Je vous demande donc Monsieur le Président si vous restez sur vos positions, de les assumer pleinement.

Notamment sur le versement d'une indemnité « avec l'argent des contribuables » que je refuse de percevoir dans ces conditions.

Il est urgent Monsieur le Président d'assumer et clarifier cette situation afin de la régulariser.»

Monsieur le Président lui répond qu'il recevra sa réponse le 2 février 2018.

La séance est levée.

18H30 à Ganges

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. - CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre.- GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, MAZAUIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.- GORNIES : MAURICE Nicole.- LAROQUE : CHANAL Pierre, RICOME Géralde.- MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.- MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard.- ST BAUZILLE DE PUTOIS : ISSERT Michel. - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.- ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.- SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés :

AGONES : TRICOU Patrick par RODRIGUEZ Jean-Claude.- GANGES : BERTRAND Marc par CAUMON Bernard - VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel.- LAROQUE : CARRIERE Michel par CHANAL Pierre.- ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia par FABRIER Gérard.- GIRARD André par ISSERT Michel.-

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR N°1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS **AU SYNDICAT MIXTE GANGES-LE VIGAN**

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'à la suite à la transformation du SIVU Ganges-Le Vigan en syndicat mixte il convient de désigner les nouveaux délégués.

Au sein du SIVU Ganges-Le Vigan, le territoire des Cévennes Gangeoises et Suménoises était représenté par 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Conformément aux nouveaux statuts du syndicat mixte il convient maintenant d'en désigner 25 titulaires et 25 suppléants.

Au sein du Syndicat mixte il a été retenue l'idée que les délégués qui siégeaient au SIVU Ganges-Le Vigan pourraient être reconduits s'ils le souhaitent en accord avec les collectivités.

Le Président informe les conseillers que par courrier il a été demandé aux délégués siégeant au SIVU s'ils souhaitaient être reconduits dans cette fonction. Un seul a informé la communauté de communes qu'il ne voulait pas être reconduit comme délégué suppléant, il s'agit de Monsieur ATGER Patrick de la commune de Moulès et Baucels.

Il convient donc de désigner 6 délégués titulaires et 7 délégués suppléant suppléants.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Maire de la commune d'Agonès lui demandant de proposer à la nomination 2 délégués supplémentaires pour sa commune du fait de l'important linéaire en bord d'Hérault dont il dispose.

Monsieur Chafiol fait remarquer que la commune de Bris-sac a également un linéaire important.

Monsieur le Président propose une liste pour les nouveaux délégués qui est la suivante :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Agonès	BOURGET Emile	GUICHARD Eric
Cazilhac	SERRE Gilles	SERVIER Pierre
Ganges	FRATISSIER Michel	CAUMON Bernard
	SANTNER Muriel	VIGNAL Marinège
Laroque	CHANAL Pierre	RICOME Géralde
Moulès et Baucels	JALABERT Bernard	
St Bauzille de Putois	ISSERT Michel	POLGE André

Monsieur Jérôme MORALI fait savoir qu'il est lui aussi candidat comme délégué titulaire.

Le nombre de candidats pour les délégués titulaires étant supérieur au nombre de postes il est procédé à la désignation nom par nom.

Les résultats sont les suivants :

MORALI Jérôme	11 voix
BOURGET Emile	31 voix
SERRE Gilles	24 voix
FRATISSIER Michel	23 voix
SANTNER Muriel	23 voix
CHANAL Pierre	26 voix
ISSERT Michel	24 voix

Sont donc désignés comme délégués titulaires avec la majorité absolue des voix : Madame SANTNER Muriel, Messieurs BOURGET Emile, SERRE Gilles, FRATISSIER Michel, CHANAL Pierre et ISSERT Michel.

Les délégués suppléants ont été désignés par un vote de la liste des propositions.

Les résultats sont les suivants :

GUICHARD Eric	30 voix
SERVIER Pierre	30 voix
CAUMON Bernard	30 voix
VIGNAL Marinège	30 voix
RICOME Géralde	30 voix
JALABERT Bernard	30 voix
POLGE André	30 voix

Sont donc désignés comme délégués titulaires avec la majorité absolue des voix :

Mesdames VIGNAL Marinège, RICOME Géralde, Messieurs GUICHARD Eric, SERVIER Pierre, CAUMON Bernard, JALABERT Bernard, POLGE André.

ORDRE DU JOUR N°2

Monsieur le Président informe les membres du conseil que par arrêté en date du 02 février 2018 il a retiré à Madame Boisson Isabelle et à Monsieur Chafiol Guilhem les délégations qu'il leur avait accordées en tant que vice-présidents. Il rappelle qu'il avait bien noté un désaccord au sein du

conseil concernant le choix d'adhérer ou non au PETR, qu'un vote avait eu lieu et qu'une majorité s'était dégagée. Après cette réunion qui s'était déroulée le 18 octobre 2016, il avait demandé à chacun de respecter le choix majoritaire et de se remettre au travail dans l'intérêt de la communauté.

Malheureusement il n'a pu que constater que ce n'était pas le cas et que le fonctionnement et la gestion de la communauté de communes étaient régulièrement remis en cause.

Il estime avoir été particulièrement patient, en ne répondant pas aux diverses attaques, et en espérant que la situation finirait par s'apaiser, que le travail commun retrouverait sa place.

Cette décision est donc motivée par des désaccords sur les orientations, le fonctionnement et la remise en cause de la gestion de la communauté de communes, ce qui a entraîné une perte de confiance et qui à terme peut nuire à un bon fonctionnement de l'EPCI.

Monsieur le Président rappelle les termes de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « lorsque le président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Le débat s'ouvre au sein du conseil.

Monsieur Gaubiak dit que le Président a le droit de retirer une délégation mais la démocratie a fonctionné quand ils ont été élus vice-présidents et que les démettre pour leurs idées c'est intolérable.

Madame Boisson prend la parole et lit le texte suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En 2014, lorsque j'ai été élue avec l'équipe de Jérôme Morali par les Suménois, j'étais motivée et heureuse de rejoindre la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

J'appréciais le travail effectué jusque-là dans différents domaines : enfance/jeunesse, gestion des déchets, adhésion au Pays Causse Aigoual Cévennes, entre autres.

Au vu de ce dynamisme, il m'a semblé alors naturel de proposer la création d'une nouvelle commission pour la compétence Aménagement de l'espace/développement durable, compétence obligatoire pour les communautés de communes mais qui n'était pas exercée par la nôtre. Avec les changements annoncés par la loi NOTRe, il était en effet plus que jamais nécessaire de mener une réflexion d'ensemble pour donner de la cohérence au travail effectué et permettre à notre territoire de se projeter dans l'avenir en tenant compte des atouts et des besoins de l'ensemble de nos villages.

Or cette commission n'a jamais vraiment fonctionné, vous n'avez pas donné l'impulsion nécessaire et on est passé à une gestion au coup par coup, sans réelle réflexion possible, et pire, avec des prises de décisions abruptes, qui auraient nécessité un travail de fond, et –au minimum- une large information : que ce soit pour la mutualisation entre communes, pour la dissolution du Pays, pour certains achats foncier, pour la politique du tourisme, il aurait fallu confier aux différentes commissions le rôle de recueillir tous les

éléments nécessaires pour permettre aux conseillers de faire des choix éclairés et pertinents, dans une vision d'ensemble du bassin de vie.

Le dernier contre-exemple symptomatique, c'est l'aménagement de l'entrée de la voie verte à Ganges, où il n'est prévu aucune place de parking.

Alors, maintenant que les différents projets structurants d'aménagement sont décidés (écoles, petite-enfance, santé, mobilité, rattachement vers le sud), vous nous annoncez que l'on va travailler à un projet de territoire ! Excusez-moi, Monsieur le Président, mais c'est prendre les élus au moins pour des naïfs, pour ne pas dire autre chose !

Neuf communes – sur treize que compte la communauté – vous ont demandé à plusieurs reprises de revenir à un fonctionnement plus transparent et démocratique. En vain. Les Maires de ces communes ont alors répondu aux questions de leurs concitoyens en leur expliquant ce qui se passait ; ça n'a sans doute pas toujours été fait dans les formes les plus courtoises, mais il faut compter avec l'amertume et la déception d'élus consciencieux, qui se font une haute idée du mandat que la population leur a confié. Vous avez réagi en retirant deux délégations, au prétexte d'un manque de confiance et en en faisant une affaire personnelle. Il ne s'agit pas de ça, c'est bien la façon de fonctionner qui est en cause. Je continuerai donc à assumer ma tâche d'élue au sein de la Communauté des Communes Gangeoises et Suménoises, en déléguée attentive et active.

Je vous remercie. »

Monsieur Chafiol déplore qu'on lui retire une délégation sur un débat d'idées, qui n'a même pas eu lieu. Pour le PETR c'était une cabale. Tout se fait en sous-main, on est pris pour des imbéciles. Ceux qui veulent débattre on les vire.

Monsieur Fratissier revient sur les termes de la lettre de Madame Boisson et les propos de Monsieur Chafiol. Il estime que quand on met en cause l'intégrité du Président dont on est le vice-président on prend ses responsabilités et on démissionne. Il ne faut pas vouloir faire croire, parce qu'aujourd'hui il y a du public, que la communauté ne travaille pas et qu'il n'y a pas de débat ni de transparence.

Le débat sur le projet de territoire aura lieu. « De toute façon Guilhem, pour toi il n'y a pas de débat dès lors qu'on est pas d'accord avec toi. »

Quand on conteste des décisions, des propositions du Président, politiquement on en tire les conclusions.

Monsieur Chafiol : on n'a fait qu'élargir le débat sur la place publique c'est tout.

Monsieur Rigaud : on n'a jamais dit que l'on fusionnerait avec le Grand Pic Saint Loup, on a juste signé un contrat de territoire.

Madame Boisson : on n'a jamais parlé de malhonnêteté, on a toujours demandé de l'information pour pouvoir débattre. Elle précise qu'elle n'a jamais mis en doute l'honnêteté du Président, c'est le fonctionnement qui manque de transparence.

Monsieur Gaubiac précise que la population l'a déjà interpellé sur ces questions.

Monsieur Servier : le point de départ c'est l'adhésion au PETR. Il leur rappelle qu'une réunion avait eu lieu entre

eux deux, le Président et lui-même pour avoir une discussion et une explication sur ce thème.

Monsieur Morali déplore d'arriver à une telle situation. Qu'il y avait eu un vote démocratique et remarque que la seule femme vice-présidente va être relevée de ses fonctions.

Il remercie Madame Boisson pour son travail.

Le débat se clôture.

Avant de passer au vote, le Président rappelle aux membres du conseil que cette décision de maintien ou non des vice-présidents dans leurs fonctions doit faire l'objet d'un vote à bulletin secret.

Dans un premier temps les conseillers communautaires sont appelés, selon l'ordre de la feuille d'émargement, à voter pour le maintien de Madame BOISSON Isabelle dans sa fonction de vice-présidente.

Il y a 32 votants et le nombre de bulletins dans l'urne est de 32.

Les résultats sont les suivants concernant Madame BOISSON Isabelle :

Maintien dans la fonction : onze voix (11 voix)

Non maintien dans la fonction : vingt voix (20 voix)

Nul : une voix (1 voix)

Dans un deuxième temps les conseillers communautaires sont appelés, selon l'ordre de la feuille d'émargement, à voter pour le maintien de Monsieur CHAFIOL Guilhem dans sa fonction de vice-président.

Il y a 32 votants et le nombre de bulletins dans l'urne est de 32.

Les résultats sont les suivants concernant Monsieur CHAFIOL Guilhem :

Maintien dans la fonction : neuf voix (9 voix)

Non maintien dans la fonction : vingt et une voix (21 voix)

Nul : deux voix (2 voix)

A l'issue de ce scrutin, il est constaté que la majorité du conseil communautaire n'a pas maintenu dans leurs fonctions Madame BOISSON Isabelle et Monsieur CHAFIOL Guilhem.

ORDRE DU JOUR N°3 : ELECTION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Considérant que deux vice-présidents n'ont pas été maintenus dans leurs fonctions par le conseil communautaire,

Considérant que l'ordre des vice-présidents élus le 7 avril 2014 est alphabétique à l'exception du 1er vice-président,

Le Président propose d'élire deux nouveaux vice-présidents qui seront désignés au moment du scrutin comme les cinquième et sixième vice-présidents.

Il indique au conseil de communauté que l'élection des vice-présidents a lieu au scrutin uninominal à bulletin secret.

Monsieur Faidherbe précise que pour lui il est important que Sumène, 2ème commune de la communauté de communes soit représentée.

Election du cinquième vice-président :

Sont candidats : Monsieur FABRIER Gérard

Monsieur GAUBIAC Jean-Pierre
Monsieur MORALI Jérôme

Résultats :

Votants : 32

FABRIER Gérard	20
GAUBIAC Jean-Pierre	0
MORALI Jérôme	11
Bulletin nul	1

Monsieur FABRIER Gérard ayant obtenu la majorité absolue est élu vice-président.

Election du sixième vice-président :

Sont candidats : Monsieur FRATISSIER Michel
Monsieur GAUBIAC Jean-Pierre
Monsieur MORALI Jérôme

Résultats :

Votants : 32

FRATISSIER Michel	19
GAUBIAC Jean-Pierre	0
JALABERT Bernard	1
MORALI Jérôme	11
Bulletin nul	1

Monsieur FRATISSIER Michel ayant obtenu la majorité absolue est élu vice-président.

Messieurs FABRIER Gérard et FRATISSIER Michel ayant obtenu la majorité absolue sont élus vice-présidents.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.

CONSEIL DE COMMUNAUTE **DU 20 MARS 2018**

18H30 à Ganges

AGONES : TRICOU Patrick. - BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. - CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Héléne, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège. - GORNIES : MAURICE Nicole. - LAROQUE : CHANAL Pierre. - MONTOLIEU : CHAFIOL Guilhem. - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André. - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas, MOLA Virginie (suppléante). - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc. - SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : - GANGES : MAZAURIC Nathalie par CAUMON Bernard - VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel. - LAROQUE : RICOME Géralde par CHANAL Pierre. - CARRIERE Michel par RIGAUD Jacques - ST BAUZILLE DE PUTOIS : ISSERT Michel par AUZEPY Lydia.

Absents : - GANGES : BERTRAND Marc - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise

Comme prévu en ouverture de séance le Président accueille Madame la Sous-Préfète de Lodève et le Commandant de gendarmerie JAFFARD qui viennent présenter aux élus du territoire la nouvelle politique de sécurité du quotidien voulue par le gouvernement.

Après l'exposé de ce nouveau dispositif une discussion s'installe entre Madame la Sous-Préfète, le Commandant JAFFARD et les élus.

L'échange se termine à 20h15.

Monsieur Gaubiac demande s'il est possible d'ajourner le conseil car il est tard.

Monsieur le Président refuse même s'il reconnaît que la présentation de la gendarmerie a été plus longue que ce qui était prévu.

Messieurs Jean-Pierre Gaubiac et Bernard JALABERT quittent la salle.

Madame Nathalie MAZAURIC et Monsieur Michel IS-SERT s'excusent de ne pas pouvoir rester et rédigent chacun un pouvoir.

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2018 : Pas d'observations, le compte-rendu est adopté.

Approbation du compte-rendu du 08 mars 2018 : Monsieur Chafiol informe le conseil qu'il demande des modifications à ce compte-rendu.

Monsieur le Président lui répond que s'il est effectivement possible de rectifier le contenu d'un procès-verbal de séance, il faut cependant rappeler que toute modification ne peut intervenir qu'avec approbation de l'ensemble des conseillers présents lors de la séance qui est retranscrite (JO AN, 25.06.2013, question n°2989, p. 6696). Cela signifie que si tous les membres présents lors de la séance retranscrite ne sont pas présents il n'est pas possible de délibérer sur des modifications.

Monsieur Chafiol ne comprend pas que l'on ne puisse pas voter les modifications. C'est un abus de pouvoir, le Tribunal administratif tranchera.

Monsieur Leprovost dit au Président que c'est tout simplement car il n'est pas d'accord avec les observations.

Monsieur le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 08 mars 2018.

Résultat : 20 pour, 7 contre et 1 abstention.

Monsieur Chafiol informe le Président qu'il enregistrera les conseils à partir de ce jour.

Monsieur Pierre SERVIER est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR N°1 : DÉBAT D'ORIENTATION **BUDGÉTAIRE 2018**

Monsieur Pierre SERVIER, 1er vice-président en charge des finances, présente le rapport d'orientation budgétaire 2018 qui est joint en annexe du présent procès-verbal.

Le débat se met en place.

Madame Boisson demande pourquoi les recettes liées à la CVAE augmentent autant en 2018.

Il lui est répondu que cela est dû à une modification du calcul de cette taxe qui s'applique aux entreprises.

Au chapitre 11 elle souhaite savoir pourquoi une somme est inscrite concernant l'étude d'un projet de territoire alors que cela n'a pas été vu en commission.

Monsieur Fratissier lui répond que ça a été annoncé lors de la dernière commission aménagement du territoire, que le cabinet d'étude n'a pas été choisi car il faut faire un cahier des charges (demande d'aide à la DDTM) et que celui-ci sera présenté et travaillé en commission. Il lui rappelle qu'elle souhaitait ce projet depuis longtemps.

Monsieur Chafiol demande comment on peut prévoir un terrain alors qu'on n'a pas encore prévu de plan d'aménagement.

Monsieur le Président répond qu'il faut une certaine politique foncière sinon on risque de se retrouver bloqué.

Monsieur Chafiol répond que c'est incohérent car un terrain gratuit était proposé par la commune de Moulès et Baucels.

Monsieur Chanal lui répond qu'il faut que la crèche soit centrale et corresponde aux déplacements des parents vers leur lieu de travail.

Concernant la suppression des TAP, Madame Boisson demande quelle va être la ventilation de ces dépenses.

Monsieur le Président lui répond que la répartition des dépenses liées au TAP se fera sur d'autres actions en direction de la jeunesse et que celles-ci seront présentées lors d'une prochaine réunion de la commission enfance-jeunesse.

Monsieur le Président souligne qu'il n'y aura pas de proposition d'augmentation des impôts locaux pour l'année 2018. Il précise toutefois que la capacité d'autofinancement n'est pas énorme pour un budget de 10 000 000 d'€.

Il n'y a pas d'autres questions sur les budgets.

Monsieur Rodriguez mentionne le cas d'un agent (il cite le nom) qui va se retrouver au ménage alors qu'elle était sur un poste d'ATSEM.

Monsieur le Président lui rappelle qu'en séance publique le nom des agents n'a pas à être mentionné. Pour cette personne elle va être affectée à un autre poste car la commission des finances et du personnel a décidé de supprimer les doublons d'ATSEM dans les classes de petite section afin de faire des économies sur le chapitre 012. Il précise que cet agent n'a pas le grade d'ATSEM qu'elle n'est donc pas prioritaire pour rester sur ce type de poste.

Madame Maurice demande ce qui va être fait des locaux de la perception puisque celle-ci doit fermer au 1er janvier 2019.

Monsieur le Président répond qu'il va falloir effectivement s'y pencher dans le courant de l'année 2018.

Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

ORDRE DU JOUR N°2 : MOTION CONTRE LES PRÉVISIONS DE SUPPRESSIONS DE CLASSES AU SEIN DE PLUSIEURS ÉCOLES DU TERRITOIRE.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'adopter une motion contre les prévisions de suppression de classes au sein de plusieurs écoles du territoire.

Il demande à Madame MOLA Virginie, conseillère communautaire suppléante, de donner lecture du texte de la motion proposée au vote du conseil.

« Les élus au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et suménoises, réunis le mardi 20 mars, tiennent à manifester leur profonde désapprobation au sujet du maintien des prévisions de suppressions de classes au sein de plusieurs écoles du territoire de l'intercommunalité.

En effet, suite aux décisions prises au sein des Conseils Départementaux de l'Education Nationale de l'Hérault et du Gard, l'école primaire publique de Ganges, ainsi que celle de Sumène perdraient un poste d'enseignant.

Ces suppressions de poste, justifiées sur la seule base d'un nombre d'élèves jugé insuffisant, conduiraient non seulement à l'augmentation des effectifs par classe mais également à la multiplication des niveaux d'enseignement dispensés au sein de chaque unité.

Les usagers de ces établissements, élèves, parents d'élèves et agents publics, seraient donc confrontés dès la rentrée prochaine à une dégradation des conditions d'enseignement. Cette dégradation fragiliserait davantage encore ce territoire dans la mesure où elle s'ajouterait à des difficultés existantes avérées : taux de chômage important, niveaux de formation de la population inférieure à la moyenne nationale, faiblesse des revenus moyens des foyers, taux important de retard scolaire d'un an et plus, importance des temps de transport scolaires et professionnels...

Ces suppressions viendraient directement impacter négativement des classes consacrées aux apprentissages « dits premiers », aux apprentissages « dits fondamentaux », aux apprentissages « dits de consolidation » selon la terminologie du Ministère de l'Education Nationale. Sauf à considérer que ces établissements scolaires ne font pas partie du territoire national, ces arbitrages sont donc en contradiction avec les annonces faites en faveur de l'Education.

Ces décisions sont en contradiction avec les efforts mis en œuvre localement par les collectivités territoriales en faveur d'une politique éducative de qualité et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants :

- Travaux de modernisation des classes (250 000 € HT) et de la salle de cantine de l'école primaire publique de Sumène (515 000 € HT) portés par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, détentrice de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

- Etude sur la création d'un nouveau parking et la sécurisation de l'accès à l'école. Commune de Sumène.

- Travaux d'extension de l'école maternelle de Saint Bauzille de Putois (360 000 € HT).

- Chaque année la communauté de communes vote une enveloppe d'environ 30 000 € pour l'informatisation des écoles de son territoire.

- Crédits exceptionnels de 30 000 € pendant 2 ans (2016-2017) pour renouveler les livres suite aux nombreux changements de programmes scolaires.

Reste à réaliser dépenses réelles 1 311 500 €

Reste à réaliser recettes engagées 659 335 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 391 387.15 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 374 576.89 Euros.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Les membres du conseil de communauté ne font aucune observation.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

**ORDRE DU JOUR N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF
ET COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET OPTVA**

Monsieur Pierre SERVIER présente le compte administratif 2017 qui fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte de gestion tels que mentionnés ci-dessous.

Libellé	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017
Section Investissement :				
Recettes exercice			+ 54 794.68 €	
Dépenses exercice			- 35 796.91 €	
Excédent				
Déficit	- 31 907.90 €		+ 18 997.77 €	- 12 910.13 €
Section fonctionnement :				
Recettes exercice			+ 77 420.93 €	
Dépenses exercice			- 56 279.58 €	
Excédent	+ 23 046.40	-23 046.40 €	+ 21 141.35 €	+ 21 141.35 €
Déficit				
TOTAL	- 8 861.50 €	- 23 046.40 €	+ 40139.12 €	+ 8 231.22 €

Restes à réaliser dépenses : + 111 725 €

Restes à réaliser recettes : + 61 500 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 63 135.13 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 21 141.35 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Les membres du conseil de communauté ne font aucune observation.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

**ORDRE DU JOUR N°3 : COMPTE ADMINISTRATIF
ET COMPTE DE GESTION 2017
BUDGET ZAE LES BROUES**

Monsieur Pierre SERVIER présente le compte administratif 2017 qui fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte de gestion tels que mentionnés ci-dessous.

Libellé	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017
Section Investissement :				
Recettes exercice			+ 541 248.69 €	
Dépenses exercice			- 500 577.15 €	
Excédent			+ 40 671.54 €	
Déficit	- 541 248.69 €			- 500 577.15
Section fonctionnement :				
Recettes exercice			+ 541 137.15 €	
Dépenses exercice			- 541 249.63 €	
Excédent	+ 1 944.47 €			
Déficit			- 112.48 €	+ 1831.99 €
TOTAL	- 539 304.22 €		+ 40 559.06€	- 498 745.16 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 831.99 €

Le résultat d'investissement à affecter est de -500 577.15 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Les membres du conseil de communauté ne font aucune observation.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

ORDRE DU JOUR N°4 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2017 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

> Résultat de fonctionnement : + 1 374 576.89 €

- affecter en réserve au compte 1068 la somme 444 000 € (section d'investissement)

- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 930 576.89 € (au 002 en section de fonctionnement)

> Résultat d'investissement : + 260 777.85 €

- reporter les 260 777.85 € en excédent antérieur reporté (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET OPTVA

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2017 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

> Résultat de fonctionnement : + 21 141.35 €

- affecter en réserve au compte 1068 la somme de 21 141.35 € (section d'investissement)

- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 0 € (au 002 en section de fonctionnement)

> Résultat d'investissement : - 12 910.13 €

- reporter le déficit de 12 910.13 € en déficit antérieur reporté (001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°6 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET ZAE LES BROUES

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2017 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

> Résultat de fonctionnement : + 1 831.99 €

- conserver en excédent reporté de fonctionnement la

somme de 1 831.99 €

> Résultat d'investissement : - 500 577.15 €

- reporter le déficit de 500 577.15 € en déficit antérieur reporté (001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

ORDRE DU JOUR N°7 : VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE

Le Président explique au Conseil que suite à l'exécution satisfaisante du budget 2017 et malgré la diminution des dotations, il n'est pas indispensable de modifier les taux de fiscalité additionnelle pour cette année. Les taux de fiscalité locale proposés sont les suivants :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	16.14 %	16.14 %
Taxe foncière sur le bâti	9.77 %	9.77 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.02 %	37.02 %
Cotisation foncières des entreprises	30.19 %	30.19 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les taux de fiscalité tels que mentionnés ci-dessus.

A la suite de ce vote Monsieur Leprovost évoque les modifications de la taxe d'habitation et la compensation faite par l'Etat. Il se demande s'il n'aurait pas fallu augmenter ce taux du fait de la compensation prise en charge par l'Etat.

ORDRE DU JOUR N°8 : VOTE DU TAUX DE LA TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère. Le taux actuel est de 14.60%. Il propose de maintenir ce taux en 2018 :

Taux 2017	Proposition Taux 2018
14.60%	14.60%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux actuel de 14.60% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM).

ORDRE DU JOUR N°9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2018 et aux réunions de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 10 127 651.00 €

Section d'investissement : 2 518 050.00 €

Madame Boisson demande s'il y aura moins de sentiers de randonnée entretenus en 2018 car la somme inscrite au compte 61524 est à peu près de moitié par rapport à l'année passée.

Il lui est répondu que l'entretien des sentiers serait identique mais que le résultat de l'appel d'offres a été inférieur aux estimations de 2017.

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 tel que présenté.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus qui œuvre toute l'année pour la communauté et qui par leur travail arrivent à ce que l'on puisse « boucler » le budget malgré les baisses des dotations subies depuis quelques années.

Il souligne que cette année il y a un travail à mener sur les économies d'énergie, et que des embauches pour renforcer le pôle développement économique et touristique ainsi que le pôle technique sont à venir.

Monsieur Morali demande si on connaît le coût des cantines.

Monsieur Servier lui répond que le coût analytique de chaque service a été vu lors de la commission des finances mais reprend pour l'ensemble du conseil les chiffres de chaque service.

ORDRE DU JOUR N°10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET OPTVA

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2018 et aux réunions de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 78 000.00 €

Section d'investissement : 158 635.00 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 tel que présenté.

ORDRE DU JOUR N°11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ZAE LES BROUES

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2018 et aux réunions de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 022 410.00 €

Section d'investissement : 1 001 155.00 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 tel que présenté.

ORDRE DU JOUR N° 12 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES ET ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

OMS de Ganges 6 075€

Mission Locale Garrigue et Cévennes 24 394.88 €

Amicale du personnel de la Communauté

de Communes	26 000 €
Rased Cevenol Gangeois - St Martin de Londres	1 000€
Rased Gardois - Association Psychologie école Cévennes	500 €
Centre social L'Agantic - subvention annuelle (acompte de 70 % à verser soit 79 426 €)	113 466 €
Association des Parents de l'enseignement Libre	
La Présentation	1 800 €
Asa Hérault	5 000 €
Office du tourisme Cévennes Méditerranée	180 000 €
Association « Partons du bon pied »	3 000 €

Madame Hélène OLLIER étant membre dirigeant de l'association l'Agantic, elle n'a pas pris part au débat et au vote relatifs à cette association.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions telles que mentionnées ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°13 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI

Le Président expose au conseil que la signature de convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault permet d'acter officiellement la bonne collaboration de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises avec la CCI.

La convention n'engage aucun moyen financier de la part de la Communauté de Communes. Elle définit les domaines et les modalités de coordination qui permettront d'optimiser les moyens mis en œuvre par les partenaires en faveur du développement économique territorial.

Il donne lecture du projet de convention et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

Monsieur Issert demande que quelques modifications soient apportées à ce projet de convention :

-Article 1.1 et 2.1 : ajouter « les avocats »

-Article 2.3 et 3.4 : ajouter comme interlocuteur de la communauté de communes le vice-président en charge du développement économique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide :

-d'approuver les modifications demandées

-d'approuver les termes de la convention avec la CCI

-d'autoriser le Président à la signer.

Madame Boisson demande au vice-président en charge du développement économique s'il a eu un contact avec Jikary qui est un réseau social qui fait la promotion du commerce local.

Monsieur Issert répond que non pour l'instant il n'a pas été contacté.

Madame Servier-Canac précise qu'en ce qui concerne la convention il faut tout de même savoir que la CCI n'a pas pour habitude de faire des retours aux professionnels et a tendance à s'accaparer les porteurs de projet et à établir des plan de financement qui ne tiennent pas toujours la route.

ORDRE DU JOUR N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR UN ARCHITECTE PAYSAGISTE CONSEIL

Les villages du Grand Site de France connaissent depuis quelques années des pressions foncières sous l'influence

de l'agglomération de Montpellier. Afin de veiller à l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et au développement harmonieux des villages à l'avenir, en cohérence avec les paysages du Grand Site de France, les collectivités prévoient de missionner un architecte paysagiste conseil pour un an dans le cadre d'une prestation de service mutualisée, à l'échelle du nouveau Grand Site de France élargi (14 communes) et du plan de paysage (28 communes), avec les Communauté de Communes Grand Pic St-Loup et de la Vallée de l'Hérault dans le cadre de la convention de gouvernance. Il est précisé que la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites avait émis le souhait d'une telle action lors la présentation de candidature au renouvellement du Label Grand Site de France le 02/02/2017.

Les missions envisagées sont les suivantes à l'échelle du Grand Site de France élargi (14 communes) :

- appui aux particuliers et aux services droit des sols,
- accompagnement à l'élaboration des PLU sur le volet prise en compte des paysages
- sensibilisation des élus, porteurs de projets, etc. aux enjeux d'intégration paysagère au sein du Grand Site de France, et ses abords
- accompagnement à l'élaboration des Zones économiques sur le volet intégration paysagère.
- accompagnement de l'étude du plan de paysage (28 communes)

La mission a été estimée à 30 000€ TTC sur une année à raison d'environ une journée par semaine (hors vacances).

Dans le cadre de cette mission les collectivités peuvent bénéficier de 80% d'aides financières de la DREAL et du Département de l'Hérault. L'autofinancement sera réparti entre les 3 intercommunalités concernées dans le cadre de la convention annuelle 2018 à venir.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	part	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation intellectuelle d'accompagnement par un architecte paysagiste conseil	30.000,00	100%	DREAL Occitanie	19 000,00 €	63,33%
			Conseil départemental de l'Hérault	5 000,00 €	16,67%
			PART FINANCEURS	24 000,00 €	80,00%
			Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	6 000,00 €	20,00%
TOTAL TTC	30 000,00 €	100%	TOTAL TTC	30 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré à 29 pour et 1 contre (Gaubiac Jean-Pierre) :

le Conseil autorise le lancement de cette mission d'accompagnement par un architecte paysagiste conseil,

le Conseil approuve le projet de plan de financement,

le Conseil autorise le Président à solliciter la DREAL, le Conseil Départemental de l'Hérault, et tout autre financeur,

le Conseil autorise la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à déposer pour le compte de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises le dossier de demande de subvention ;

le Conseil autorise le Président à signer tous documents s'y référants.

ORDRE DU JOUR N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT POUR LA CRÉATION DE DEUX PRÉAUX

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il a été inscrit au budget la création de 2 préaux (à l'école de Brissac et à celle de Cazilhac) pour un montant global de 136 000 € TTC.

Le Président propose de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour aider au financement de ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil de communauté demande au Conseil Départemental une aide, la plus importante possible, pour mener à bien ce programme de construction de deux préaux.

ORDRE DU JOUR N° 16 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MISSION D'EXTENSION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Dans le cadre de la gestion du Grand Site de France, un observatoire photographique du paysage a été mis en place en 2010 pour assurer le suivi de l'évolution des paysages et observer

plusieurs thématiques et enjeux.

Celui-ci comprend actuellement, sur la communauté de communes Vallée de l'Hérault, 60 points de vue principaux (et 60 points de vue secondaires).

Dans le cadre de l'extension du Grand Site de France, le projet est d'étendre l'observatoire sur les nouvelles communes du Grand Site de France ainsi que celle du plan de paysage à venir, soit 17 nouvelles communes concernées sur les Communautés de Communes du Grand Pic St Loup (9) et des Cevennes Gangeoises et Suménoises (8).

Afin de mutualiser les moyens, il est proposé d'insérer la mission d'extension de l'observatoire photographique du paysage, et d'amélioration de l'observatoire existant, au sein de la mission d'élaboration du plan de paysage (mutualisation des temps de définition des enjeux, thèmes, lieux, dynamiques à suivre par l'observatoire photographique).

L'observatoire sera l'outil de suivi des paysages du Grand Site de France et ses abords à l'échelle du plan de paysage

Le comité de pilotage et les comités techniques du plan de paysage discuteront et valideront ces

enjeux et objectifs. Les prises de vues seront réalisées par un photographe sur la base des décisions du comité de pilotage. Les instances de concertation discuteront des propositions de points de vue et choisiront les points à retenir dans le cadre de l'observatoire (environ 2 points par commune supplémentaire).

La mission de réalisation des points de vue et de création des pièces techniques et d'analyse de l'observatoire du paysage a été estimée à 12 000€ TTC.

Dans le cadre de cette mission les collectivités peuvent bénéficier de 66.67% d'aides financières de la DREAL. L'autofinancement sera réparti entre les 3 intercommunalités concernées dans le cadre de la convention annuelle 2018 à venir à hauteur du nombre de prise de vue concernée par chaque collectivité.

La participation réelle de la Vallée de l'Hérault sera d'un montant de 666 € TTC correspondant aux préconisations d'amélioration de son observatoire. Les 2 communautés de communes assumeront le reste de l'autofinancement du projet (3 334 € TTC) correspondant à la création des points de vue sur leurs communes.

Plan de Financement :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	part	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation intellectuelle, mission photographique	12 000,00 €	100%	DREAL Occitanie	8 000,00 €	66,67%
			PART FINANCEURS	8 000,00 €	66,67%
			Autofinancement	4 000,00 €	33,33%
TOTAL TTC	12 000,00 €	100%	TOTAL TTC	12 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré à 28 pour et 2 contre (Jalabert Bernard et Gaubiac Jean-Pierre) :
le Conseil autorise le lancement de cette mission d'extension de l'observatoire photographique du paysage à l'échelle du plan de paysage,
le Conseil approuve le projet de plan de financement,
le Conseil autorise le Président à solliciter la DREAL et tout autre financeur,
le Conseil autorise la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à déposer pour le compte de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises le dossier de demande de subvention ;
le Conseil autorise le Président à signer tous documents s'y référants.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur Leprovost demande la parole.

Il rappelle que le transfert de la compétence eau et celle d'assainissement est repoussé à 2026.

Toutefois il souhaite porter à la connaissance des conseillers communautaires l'information selon laquelle l'Agence de l'eau, dans son nouveau plan, annonce qu'elle ne subventionnera plus les communes seules qui ne sont pas regroupées au sein de leur EPCI pour ces compétences. Il précise qu'à partir de 2019 il y aura un bonus d'aide pour les zones à revitalisation rurale(ZRR) si la compétence est exercée par l'EPCI.

La séance est levée à 20h10.

STATION D'ÉPURATION

DERNIÈRES AVANCÉES ET MISE AU POINT

Il est clair que le site choisi pour le projet (à environ 100m en dessus de la petite falaise départ route de Ganges) ne facilite pas les choix techniques. Nous en étions bien conscients lorsque nous avons délibéré et validé ce choix.

Dans un premier temps, le bureau d'études a eu des difficultés à trouver des pompes capables de remonter les effluents jusqu'à la future station. Finalement un fournisseur a été trouvé mais dans cet intervalle de temps, le bureau d'études nous a proposé d'étudier et de chiffrer un projet alternatif situé en face du Mas de la Jarre.

Ce projet avait déjà été envisagé dans le schéma directeur d'assainissement mais n'avait pas été repris par l'étude du SATAC. Il nous a paru important de faire le point sur cette alternative, pour montrer notre souhait d'envisager toutes les solutions possibles. Nous l'avons finalement écartée, malgré un coût légèrement inférieur, à cause du risque lié au ruissellement, en cas de fortes pluies, qui peut mobiliser les terrils des anciennes mines et créer une coulée de boue, comme cela s'est déjà produit à cet endroit en 2015.

Le travail continue donc avec le bureau d'études et nous nous employons à trouver les meilleures solutions concernant les différents accès et l'emplacement du futur poste de relevage, en tenant compte des contraintes techniques mais aussi du coût global du projet.

Concernant les coûts d'exploitation, le poste principal est bien entendu la dépense énergétique pour remonter les effluents mais elle est aggravée par la vétusté de notre réseau et le fait qu'il est encore à 60% unitaire. Nous sommes donc obligés, tant qu'il ne sera pas rénové dans ses plus anciens tronçons, de refouler deux fois plus d'effluents que nécessaire en moyenne annuelle.

Des travaux ont été réalisés ces dernières années sur le réseau pour résorber les entrées d'eau claires permanentes, principalement des sources ou des grosses fuites sur canalisation, classées en priorité 1 dans le schéma directeur d'assainissement.

Il reste maintenant de gros chantiers à réaliser pour avoir un réseau séparatif et s'affranchir des eaux de pluie qui perturbent le fonctionnement correct de la step depuis des années et qui auraient provoqué des dysfonctionnement de la même façon si nous avions choisi le même procédé de traitement pour le futur projet.

J'ai déjà expliqué dans un précédent bulletin que le procédé « lits plantés de roseaux » est bien moins sensible aux surcharges hydrauliques et qu'il permettrait un étalement dans le temps, sur une dizaine d'années, de ces travaux nécessaires, en nous assurant un traitement efficace.

Vous aurez compris que la bonne démarche aurait été de se concentrer sur la réfection du réseau avant de refaire la station d'épuration, étant donné que notre budget eau et assainissement ne nous permet pas d'engager ces chantiers en même temps, à moins d'augmenter de façon très importante le coût pour les usagers.

Mais, face à l'ancienne municipalité comme face à la nouvelle, la priorité pour la préfecture a toujours été la réfection de la STEP.

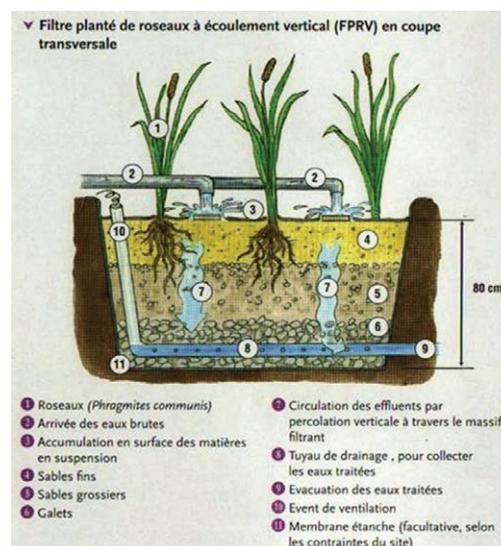
Je tiens à rappeler que nous avons découvert le projet STEP qu'une fois élu. Il était prêt à la signature mais n'aurait pas pu aboutir en l'état. En effet, la préfecture nous a averti d'une obligation de compensation (excavation dont le volume serait équivalent au volume utilisé par la station d'épuration), il aurait donc fallu racheter 4000m² du champ de kiwis pour maintenir coûte que coûte le projet initial.

Outre cet aspect qui a été le déclencheur de l'abandon de ce premier projet, un certain nombre d'incertitudes existaient encore.

L'étude géotechnique n'avait pas été faite et des surcoûts seraient sans doute advenus pour ancrer les ouvrages dans un terrain que l'on sait instable puisque le clarificateur présente aujourd'hui un affaissement certainement provoqué par le ravinement lors des crues.

Les calculs pour déterminer l'épaisseur des ouvrages, pour résister à la crue centennale et aux embâcles, ont été faits mais n'ont pas été chiffrés et les protections nécessaires pour accéder aux ouvrages à plus de 2m50 de haut n'étaient pas prévues et encore moins chiffrées par le bureau d'études.

Devant l'évocation de ces questions, lors d'une réunion avec le sous-préfet du Vigan, ce bureau d'études a même proposé une step sur pilotis !



Sans tenir compte de ces surcoûts mais en intégrant la compensation, l'estimation première de ce projet avoisinait 1,8 M€, à peu près ce que devrait coûter le projet actuel.

Nous sommes donc bien dans la continuité d'une démarche projet, initiée par la précédente municipalité, avec beaucoup de contraintes, la première étant l'interdiction réglementaire de construire en zone inondable, à moins de prouver l'impossibilité de construire hors zone inondable à coût raisonnable.

Je suis certain aujourd'hui que d'autres auraient suivi le même chemin pour arriver au même résultat et la compétence des élus de l'ancienne majorité n'est pas ici mise en question, qu'on se le dise !



Par contre, nous pouvons regretter un certain manque de sérieux de l'ancien bureau d'études concernant la prise en compte des contraintes du projet et notamment l'obligation de compensation qu'ils ne pouvaient ignorer.

Je suis conscient que ce type de projet est très technique et qu'il peut être difficile à appréhender mais si vous avez des questionnements, je vous engage à venir me rencontrer en Mairie pour en discuter plutôt que de donner foi à des rumeurs sur internet, rarement pertinentes et souvent mal éclairées malgré les informations que nous donnons régulièrement dans ce bulletin.

Enfin depuis janvier 2018, et en attendant la mise en route de la nouvelle STEP, la gestion de la « filière

boues » de la station actuelle a été confié à la société Alliance Environnement parce que l'état de dégradation des lits de séchage ne permettait plus d'effectuer cette opération correctement. Une fois par mois, cette société déplace donc un camion équipé pour récolter et sécher ses boues dans une benne spéciale et les évacuer ensuite.

Cette opération devrait permettre d'améliorer notre traitement et d'éviter des départs de boues vers le Rieutord en temps normal mais elle ne résoudra pas les dysfonctionnements par temps de pluie.

En attendant de faire les travaux nécessaires sur le réseau cités plus haut, les services techniques ont relevé toutes

les habitations du bourg dont les eaux de toiture sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Ce qui est formellement interdit et passible d'une amende quand le réseau est séparatif. Une déconnexion pour une évacuation en surface diminueraient les apports à la STEP mais il ne faut pas pour autant transformer nos rues en torrents quand il pleut.

De plus, rejeter en surface quand un avaloir reprend ce volume dans le réseau quelques mètres plus loin ne sert à rien, si le réseau est unitaire. Un bilan des déconnexions les plus urgentes sera fait et les propriétaires concernés seront

avertis par courrier.

Concernant le projet en cours, nous avons reçu le compte rendu et les recommandations de la Préfecture sur le dossier provisoire que nous leur avons fait parvenir au début du mois de mai. Les demandes de précision concernent principalement le dimensionnement, l'impact environnemental et l'emplacement du poste de relevage et des accès. Nous devons maintenant apporter des réponses à ces questions avec le bureau d'études pour déposer le dossier définitif avant le 30 Juin 2018.

Au terme de ce long travail de réflexion collectif, le chantier pourra commencer, et espérons tous que, bientôt, la station d'épuration située dans la rivière, en entrée de ville, ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Richard Leprovost

Fête votive

Voici déjà passé le mois de mai, avec ses jours fériés, ses ponts, son soleil ???, ses ondées, l'appel de l'été qui approche à grands pas avec toutes ses manifestations sportives ou festives qui viennent agrémenter la vie du village !

C'est avec un réel plaisir que nous vous présentons les grandes lignes du programme de notre fête votive version 2018.

Nous avons œuvré toute l'année pour vous proposer des animations de qualité pendant la journée aussi bien que le soir. Pour cela, nous devons tenir compte des contraintes qui sont les nôtres que ce soit sur un plan pratique, financier ou au niveau de nos effectifs pas toujours sur place.

En avant première, la fête débutera donc le **dimanche 12 août** par la traditionnelle fougasse en campagne pour les hameaux voisins. Saint Roman, Cézas, Sanissac, Le Castanet, Pinauch, Metgés, la Rouvière et Les Lieures seront les premiers servis pour cette belle journée qui reste un rendez-vous convivial, moment privilégié avec toutes les familles locales ou estivantes.

Mardi 14 août : Notre sympathique duo *FMR* animera l'apéritif de midi tandis que les amateurs de boules et de belote se prépareront pour leur premier concours. La fanfare suménoise emmènera la retraite aux flambeaux sillonnant les rues du village avant le grand final sur le Plan. Et c'est l'orchestre de *Greg ARIA* bien connu des fêtards de Sumène qui ouvrira le bal.

Mercredi 15 août : journée basque

Les arts danse

Rentrée mardi 11 septembre. Les cours ont lieu du mardi au vendredi au studio de danse de la halle aux sports à Sumène. Le 1^{er} cours est offert !

Pilates, éveillé corporel et initiation à la danse pour les plus petits, des cours de Modern'jazz et danse contemporaine tous niveaux ainsi que des ateliers parents/enfants. Renseignements danse & pilates : 06 87 45 90 38

Qi gong : mardi de 10h à 11h et vendredi 9h15 à 10h30 salle de danse Halle des sports. Reprise le mardi 2 octobre. Tarif à l'année, à la carte ou à la séance+adhésion à «les artsdanse». Renseignements 06 14 17 34 71
Spectacle de danse **dimanche 24 juin** à 17h - Salle polyvalente du Diguédan - Entrée participation libre - Présentation du travail des élèves en danse et Qi gong

Agenda Q1 GONG été 2018

Atelier de QI GONG « un moment pour soi » ouvert à tous et à toutes, petit-e et grand-e, agiles et moins agiles, initié-e ou non. Animés par Carole, 06 14 17 34 71.

Les mercredis 11, 18, 25 juillet et 1^{er}, 8 et 22 août, de 10 à 11h, dans le parc Lucie Aubrac. Pas de cours en cas de pluie. 7€/séance ou 15€ pour le mois.

Sur le thème du pays basque, il serait sympa qu'il y ait un maximum de personnes vêtues en blanc et rouge !

Animation midi et soir par la peña *L'estrambord* de Calvisson. L'après midi : jeux basques pour enfants et pour adultes. Parmi les jeux traditionnels du pays basque vous pourrez vous affronter dans des épreuves telles que : le tir à la corde, le lever de pierres, le lancer de bottes de paille, la coupe à la scie, la course au sac plein, le transport de bidons... tous ces jeux de la force basque !

Le soir l'orchestre *Sortie de secours*, nouveau venu à Sumène, vous fera danser avant et après le superbe feu d'artifice tiré sur les berges du Rieutord .

Jeudi 16 août : pas de fête ce jour là ; restriction du nombre de jours de fête ramené à 4 jours désormais.

Il n'y aura que la distribution de la fougasse en ville dès 9 h du matin animée par la *Peña occitane*.

Vendredi 17 août : l'après midi, 3^e grande *Ruée suménoise* costumée individuelle ou par équipes. Le grand orchestre *Trait d'union Perrier* animera la soirée et le grand repas de l'amitié qui sera concocté par le traiteur de La Plaine notre ami Cassou.

Samedi 18 août : vers midi 1^{ère} grande *Holly party* (moment de danse sous le signe de la musique et de la couleur où de la poudre colorée est jetée en même temps par les *Holiclubbers* (danseurs). Le soir, c'est le DJ *Jeremie AKA* qui clôturera les festivités 2018.

Bien sûr la brochure qui paraîtra début août vous donnera le programme en détails. Nous comptons sur vous dès le 14 août. Merci encore !

Samedi 16 juin
Grande Fête des 80 ans
Stade du Recodier - Sumène **du club**

Programme :

- Dès 12H00** : Expositions d'archives, diffusion des matchs de la coupe du monde, matchs amateurs (jeunes, seniors 8 anciens)...
- 17H00** : Grand Match de GALA : Anciens de Nîmes Olympique vs Anciens de l'A.S. Saint Etienne
- 19H00** : Apéritif animé par Ricoune
- 21H00** : Repas et soirée dansante

Plus d'infos et inscriptions :
ess.sumene@gmail.com <http://ess-sumene.footeo.com>
Tél. 06 85 50 20 59 (Grégory) • Tél. 06 89 53 57 11 (Sylvain)

Basket

Le 7 juillet prochain nous allons fêter les 70 ans du club. Il fut créé en 1948 par Jean Laporte, plus connu sous le nom de Jeannot, avec une bande de copains et avec l'aide de deux instituteurs, M. et M^{me} Gas. Cette journée sera l'occasion pour toutes les générations de basketteurs de se rencontrer, d'échanger et de jouer ensemble.

Nous vous réservons plein de bonnes surprises : expo photos, matchs tout l'après-midi, toutes générations confondues. Tous les bénévoles sont sur le qui-vive pour que cette fête soit une vraie réussite. Tous les joueurs, nouveaux et anciens, ainsi que leur famille et amis sont les bienvenus.

N'oubliez pas de vous inscrire au repas avant le vendredi 8 Juin. Au cas où vous croiseriez un ancien joueur (se) qui ne serait pas informé de l'événement n'hésitez pas à lui donner nos coordonnées.

Pour information, la saison se finit avec des matchs de championnat très disputés pour quelques unes de nos équipes notamment les minimes garçons, les seniors filles et cadettes qui sont dans le trio de tête. Nos 8 autres équipes poursuivent leur parcours.

Nous organiserons nos tournois le 19 mai et le 17 juin. Une fin de saison bien remplie sans oublier nos activités dans les écoles avec Yohan Delaveau présent sur l'école privée du village et sur l'école publique de Notre Dame de la Rouvière.



SUMENE

la Placette

**VENDREDI
22 JUIN
2018**



à partir de 19h00

avec l'École de Musique : "GET ON THE SCENE"

**White Pearls, Bleach,
Coolplay, Juice...**



BUVETTE ET RESTAURATION

SUR PLACE

Organisée par 7A SUMENE

Fête de la musique

Organisée par l'Association 7A SUMENE **vendredi 22 juin.**

> Rendez vous sur la placette dès 19h. Avec la participation de groupes régionaux de qualités issus de l'école de musique montpelliéraine *GET on the SCENE*.

> Paella, petite restauration et buvette sur place. Venez nombreux !!!

Au prieuré Saint-Martin de Cézas

Programme de la saison



• 16 et 17 juin : Patrimoine des Pays et des Moulins ; accueil et visite de 10h à 18h

• Dimanche 17 juin 17h : Musique baroque et musique sud américaine, *Guitare Plus* (7 guitares et 1 violoncelle)

• Dimanche 1^{er} juillet 17h : Chants sud américains *Lapacho* (duo)

• Samedi 4 août 17h : Musique classique Duo *Nephtys*, flûte et harpe, Clara David et Maelle Rochut

• Dimanche 19 août 17h : Musique classique, clavecin et chant, Vladimir Saakian et Marie Grison

• Dimanche 26 août 17h : Chant lyrique, duo Soprano/mezzo-Soprano, Cécile Bidi et Annie Mege

• 15 et 16 septembre Journées du Patrimoine Européen « L'art du partage » ; accueil et visite de 10h à 18h

• Dimanche 16 septembre à 16h : Conférence de Jean-Pierre Renaud
EXPOSITIONS

• Samedi 16 et Dimanche 17 juin : photos *Des paysages à la Biodiversité*, Elizabeth Brager-Raboin

• Samedi 30 juin au Lundi 2 juillet : exposition des photos de Muriel Martinet

• 23 au 29 juillet : œuvres des artistes de l'association gangeoise *Formes et couleurs*

• Samedi 4 au lundi 13 août : les tableaux de Daniel Auceps

• Samedi 18 et dimanche 19 août Décoration intérieure, linge ancien et dentelles par Josette Seguron

VISITES GUIDEES DU PRIEURÉ

- Les après-midis des jours des concerts ou animations.

- Chaque mardi, jour où des bénévoles sont sur le site.

- Pour les groupes, prendre contact.

Association Asphodèle le prieuré
Tél. 06 81 27 83 60

GPS 43° 58' 27» 05 N 3° 47' 09» 30 E
asphodele.leprieure@orange.fr
<http://asphodeleleprieure.fr>

Les Tranes Cévenoles #21

21 et 22 juillet 2018 à Sumène

Samedi 21 et dimanche 22 juillet, une fois de plus, la 21^e pour être précis, les Tranes Cévenoles vont occuper Sumène et Sumène va devenir le centre du monde !

Croisement des cultures et point de rencontre d'artistes venus du monde entier, les Tranes Cévenoles est une ode à la rencontre, celle qui enrichit, élargit notre champ de vision, embellit le quotidien.

Les Tranes Cévenoles s'appliquent à mettre en avant des artistes en développement, émergents : jeunes artistes régionaux, telle Myasara, chanteuse toulousaine qui est la lauréate 2018 du dispositif de repérage des Tranes Cévenoles ou Connie & Blyde, duo montpelliérain atypique, où le violoncelle accompagne des textes en français délicats et poétiques. Antoine Tato Garcia, musicien perpignanais de rumba catalane, viendra enchanter la scène du Plan et le musicien de Montpellier Mac Greze donnera un concert de musique traditionnelle turque à l'église.

Gaël Faure sera aussi à l'affiche des Tranes Cévenoles : il viendra présenter son troisième album, « Regain ».

Des artistes étrangers, parfois très connus dans leur pays d'origine et qui viennent pour la première fois en France, seront aussi accueillis, à l'instar de REMI, jeune rappeur australien aux centaines de milliers de vues sur Youtube ou The Brooks, formation canadienne de funk : l'énergie du groupe sur scène, son efficacité et son show ultra-rôdé en font une valeur sûre !

Samuele, jeune musicienne québécoise à la chanson pop engagée, viendra chanter (ou dire l'air de rien) ses textes acérés et profondément authentiques.

4 artistes canadiens (2 québécois et 2 acadiens) se produiront sur une scène qui leur sera entièrement dédiée, le Plateau Francophone, en partenariat avec les Québécofolies et la Caravane acadienne : Cédric Vieno, VioleTT Pi, Alexandre Désilets et Jacques Jacobus, 4 artistes reflétant la vitalité et l'originalité de la création francophone canadienne actuelle.

Enfin, nous aurons le plaisir d'accueillir General Elektriks, attendu de pied ferme pour prendre une belle revanche. Programmé en 2009, alors que le groupe en était au début de sa carrière, la météo catastrophique avait obligé General Elektriks à se produire au Café de la Place : ce concert a fait date !

L'autre versant des Tranes Cévenoles, ce sont les arts de la rue évidemment !

Le MidiMoinsCinq, compagnie cévenole qui présentera « 100mg MatinMidietÇoir », un spectacle autour du café, prétexte pour refaire l'histoire de la colonisation, des relations Nord / Sud, des impacts de ce produit sur l'écologie, l'économie mondialisée...

Les Têtes d'Affiche seront accueillies : forme spectaculaire mêlant cirque et clown, tradition et contemporain,



fragilité des personnages et humour potache, « S'lex n' Sueur » s'adresse à un large public, qui saura apprécier ce trio virtuose de la catastrophe.

Une autre clown sera présente sur les Tranes Cévenoles : Christine, dans le spectacle « More Aura » de l'Association Des Clous. Spectacle sur la résilience, le combat pour la vie, la douce folie qui permet parfois de rester debout, Christine est pleine de sincérité, sans concession.

La compagnie No Kill et ses conférences de poche transporteront les spectateurs dans l'univers foutraque et fantasque de Léon Lenclos, où l'irréel devient banal, où le quotidien semble extraordinaire.

Le marionnettiste Alex Barti jouera son époustouflant « Barti » : animée avec quarante fils, Barti est une étonnante marionnette campant un artiste au talent multiple : pianiste classique, rockstar, crooner séducteur, joueur de flamenco...

Le Jeune Public n'est pas oublié : « Mobylette » de la compagnie Le Plus Petit Espace Possible est un concert-spectacle pour 1 tuba et 83 objets et jouets, à la fois instruments de musique et éléments du décor. Voyage sonore, chansons et musique sont interprétés par une tripléte de musiciennes / comédiennes débordant d'énergie.

Le Parc Lucie Aubrac sera réservé aux enfants, où ils pourront se désaltérer au Bar à Sirops, faire des origamis et s'essayer à la sérigraphie. Le dimanche matin, les traditionnelles initiations au yoga puis à la danse indienne seront proposées.

Vous pouvez soutenir l'association et le festival de plusieurs façons : en participant aux ateliers de scénographie participatifs à partir de début juillet à Sumène, en hébergeant chez vous le temps d'une nuit (ou deux) un ou plusieurs artistes ou techniciens ou en devenant bénévole pendant le festival !

Retrouvez la programmation dès à présent sur www.lestranes.org ou prenez contact avec l'association au 04 67 81 57 90 et contact@leselvis.org. Vous pouvez également nous rencontrer le premier mercredi de chaque mois à l'occasion d'une permanence à l'ESCALE – Espace pour tous de Sumène et à partir du 11 juin au Foyer des Jeunes.

Sumène à l'époque de la Grande Guerre 1912-1923

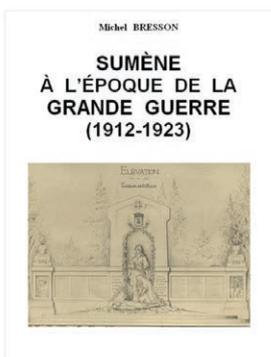
En 2015 est parue la première mouture d'un livre évoquant Sumène durant la Première Guerre mondiale. Son principal but était d'évoquer le sort des victimes inscrites sur le Monument aux Morts et l'historique de ce dernier.

Cet ouvrage est aujourd'hui épuisé. Mais une nouvelle édition beaucoup plus complète (environ 430 pages) est en préparation grâce à la consultation de nouveaux documents : le journal de guerre d'un soldat, un autre tenu par une famille de l'arrière vivant au village, des journaux, des dossiers dans différentes archives : mairie, évêché, temple, département...

Une liste de tous les poilus de Sumène (392 environ) y sera présente. Une description plus précise de la vie et de la mort des soldats suménois, mais aussi de la situation économique et sociale du village à la veille, pendant et après le conflit sera faite (les commerces, les usines textiles, les mines, les réfugiés, le rationnement...). Les informations sur la riche vie religieuse seront plus précises, ainsi que celles sur la situation politique particulière. Le conflit entre les écoles congréganistes, devenues privées, et les écoles publiques sera longuement évoqué. Les problèmes des veuves et orphelins de guerre et bien d'autres thèmes seront traités, comme les débuts compliqués de l'actuelle maison de retraite de Sumène vers 1920.

L'iconographie sera plus riche et renouvelée. Enfin, un lexique sera rajouté pour en faciliter la consultation. L'édition finale de l'ouvrage paraîtra en quantité limitée le 11 novembre 2018 uniquement sur la base du nombre de souscripteurs enregistrés et s'il y en a suffisamment. Ainsi, ceux qui sont intéressés voudront bien s'adresser,

dès maintenant et au plus tard en septembre, à la mairie pour la pré-inscription et tout renseignement complémentaire.



Pêche

Mis en place par l'AAPPMA depuis maintenant trois saisons, les concours de pêche deviennent une véritable tradition qui rassemble de plus en plus de participants. Il suffisait pour s'en convaincre, de se trouver à Sanissac sur le site de l'Île pour voir affluer le dimanche 20 mai une cinquantaine de participants ravis de se retrouver pour partager le plaisir de la pêche.

Dès le casse-croute pris en commun, la motivation est forte pour profiter d'une rivière à son plus beau niveau sous une météo qui avait décidé d'être clémente... au moins pour la matinée. Pendant ce temps une quinzaine de jeunes pêcheurs piaffent d'impatience en attendant le début du concours qui ne tarde pas à démarrer sous l'œil avisé et bienveillant de M. Anxionnat, garde assermenté, venu aimablement superviser les opérations.

Et la matinée s'avère particulièrement fructueuse avec de nombreuses prises tout au long du parcours et, même si les lignes se croisent parfois, en raison d'une forte densité de pêcheurs, chacun parvient à tirer son épingle du jeu... et quelques truites de l'eau. Mais c'est surtout la bonne humeur qui domine, et la satisfaction de retrouver au bord de l'eau plusieurs

générations qui en profitent pour mieux se connaître autour d'une passion partagée.

Tout le monde se retrouve au Passit à midi et les conversations vont bon train sur les exploits et les immanquables loupés de la matinée, mais aussi sur les histoires de pêche, et sur les projets de sortie qui fleurissent en cette saison. La remise des prix permet de récompenser les jeunes participants, encouragés à poursuivre et à persévérer, ce que certains ne tardent d'ailleurs pas à faire dès l'après-midi.

Un excellent couscous vient reconforter les participants et ce moment de convivialité, unanimement apprécié, se termine sur un défi amical entre les deux compères, Bernard et André, piliers incontestables de l'AAPPMA qui vont rivaliser de leur talent de chanteur et de conteur avec, en prime, une note de poésie, pour le plus grand plaisir de l'assistance...

Les animations de l'après-midi permettent à chacun de compléter son programme à la carte en choisissant de jouer aux cartes ou de faire une partie de boules, les plus courageux reprenant le chemin de la rivière.

On se sépare en fin de journée en se promettant de se retrouver très vite, et en tout cas pour le prochain concours le **23 Juin** à la Grillade.

Course de côtes

Organisée par l'Acam

C'est le **dimanche 15 juillet** dès 9h qu'aura lieu la célèbre course de côte de Sumène sur la RD 11 vers Cap de côte.

Sensation garantie, mais la prudence est de mise ! Pour des raisons de sécurité, l'arrivée se fera 300 mètres plus loin. Notez donc que l'accès entre Sumène et Cap de Côte sera impossible (sauf urgence) lors des montées de course à savoir :

- les 2 départs du matin : 9h et 10h15.
- les 3 départs de l'après midi : 13h, 14h30 et 16h.

La descente de Cap de Côte vers le Vigan sera possible entre les montées et sous couvert de l'autorisation des commissaires présents.

Des invitations sont disponibles pour les riverains souhaitant assister à la compétition.

Cet agenda est élaboré à partir des informations que nous possédons en mairie à la mi-mai, il n'est donc pas forcément exhaustif.

Vendredi 15 juin, au Digueudan, assemblée générale du Club de l'Amitié.

Samedi 16 juin, au stade (au Digueudan en cas de pluie) l'Étoile Sportive Suménoise fête ses 80 ans.

Samedi 16 et dimanche 17 juin, au Prieuré de Cézas, journées *Patrimoine de pays et des moulins*, organisées par Asphodèle le Prieuré. Exposition de photos *Des paysages à la biodiversité* d'Elisabeth Brager-Raboin.

Dimanche 17 juin, à la halle aux sports, Passit et Champ des Compagnons, tournoi adultes organisé par le Club de Basket.

Dimanche 17 juin, au Prieuré de Cézas, à 17h, concert de musique baroque et sud-américaine, organisé par Asphodèle le Prieuré.

Vendredi 22 juin, à la Placette, fête de la musique, organisée par 7A Sumène.

Samedi 23 juin, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, de 9h à 12h, une sortie botanique avec Florence Faure-Brac, *Plantes sauvages médicinales et comestibles du Piémont cévenol*. Gratuit sur inscription au 04 67 73 00 56.

Samedi 23 juin, à l'école du Pont Neuf (au Digueudan en cas de pluie), fête de fin d'année, organisée par APEL.

Dimanche 24 juin, à 17h, au Digueudan, spectacle proposé par les Arts Danses.

Vendredi 29 juin, en soirée, sur les berges du Rieu-tord en contrebas du Digueudan, fête de la Saint Jean, organisée par l'association Toro Peña Castano.

Samedi 30 juin, à l'école publique (au Digueudan en cas de pluie), fête de fin d'année, organisée par APE.

Samedi 30 juin, au Castanet, feux de la Saint Jean, organisés par Les amis de Gédéon.

Samedi 30 juin, à Pont d'Hérault, kermesse de fin d'année de l'association ACAB.

Samedi 30 juin au lundi 2 juillet, au Prieuré de Cézas, exposition de photos de Muriel Martinet, organisée par Asphodèle le Prieuré.

dimanche 1 juillet, à 17h au Prieuré de Cézas, récital de chants sud-américains, organisé par Asphodèle le Prieuré.

Samedi 7 juillet, à la halle aux sports, au Champ des Compagnons et au Passit, le Club de Basket fête ses 70 ans.

Jeudi 12 juillet, inauguration de la voie verte par les instances officielles : Conseil Général du Gard et de l'Hérault et autres collectivités concernées.

Samedi 14 juillet, commémoration du 14 Juillet et Fête de la Voie verte, rendez-vous d'été exceptionnel à l'ancienne Gare de 9h à 15h.



A Sumène :
le 3 août 2018

1^{er} rdv à 20h30 au Plan pour covoiturage jusqu'au Castanet et repas tiré du sac en attendant la tombée de la nuit.

2^e rdv à 22h au Plan pour covoiturage jusqu'au Castanet.

N'oubliez pas votre lampe de poche, un plaid et éventuellement un petit matelas !

Merci à Messieurs Dartevet, père et fils, de nous permettre cette découverte de la voûte céleste.

Le thème de la nuit des étoiles 2018 est « Mars la petite sœur de la Terre »

Et, ne ratez pas l'éclipse totale de lune le 27 juillet !

Dimanche 15 juillet, sur la RD11 en direction de Cap de Côte, course de côte organisée par l'ACAM.

Samedi 21 et dimanche 22 juillet, au Plan et divers lieux sur la commune, les Tranes Cévenoles organisées par les Elvis Platinés.

Samedi 21 et dimanche 22 juillet, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, sur le Plan, de 14h à 18h, stand *La forêt méditerranéenne par les sens*.

Du lundi 23 au dimanche 29 juillet, au Prieuré de Cézas, les artistes de l'association Formes et Couleurs exposent leurs œuvres.

Mardi 25 juillet, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, de 10h à 12h, sortie pour un *inventaire participatif des chauves souris* avec un intervenant du CO Gard. Gratuit sur inscription au 04 67 73 00 56.

Vendredi 3 août, Nuit des étoiles, voir ci-dessus.

Samedi 4 août, au Prieuré de Cézas, à 17h, concert de musique classique, organisé par Asphodèle le Prieuré.

Samedi 4 août au lundi 13 août, au Prieuré de Cézas, exposition des tableaux de Daniel-Pierre Auceps, organisée par Asphodèle le Prieuré.

Mardi 14, mercredi 15, vendredi 17, samedi 18 août, au Plan, fête votive organisée par le Comité des Fêtes. Feu d'artifice le mercredi 15 août. Repas de l'amitié le vendredi 17 août.

Samedi 18 et dimanche 19 août, au Prieuré de Cézas, exposition de linge ancien et de dentelles, organisée par Asphodèle le Prieuré.

Dimanche 19 août, au Prieuré de Cézas, à 17h, concert de musique classique, organisé par Asphodèle le Prieuré.

Mardi 21 août, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, rdv à 19h30, *Ciel et faune nocturne*, avec un intervenant du Parc National des Cévennes. Gratuit sur inscription au 04 67 73 00 56.

Dimanche 26 août, au Prieuré de Cézas, à 17h, récital de chant lyrique, organisé par Asphodèle le Prieuré.

Samedi 1 et dimanche 2 septembre, au Diguedan, rencontres Sumène-Quistinic, organisées par Échanges Sumène-Quistinic.

Samedi 8 septembre, à Laroque, journée inter-communale des associations.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, au Diguedan, rencontres malgaches organisées par l'Église Réformée.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, au Prieuré de Cézas, journées du patrimoine européen *L'art du partage*, visites du site de 10h à 18h et avec le dimanche 16 septembre à 16h une conférence de Jean-Pierre Renaud, manifestations organisées par Asphodèle le Prieuré.

Dimanche 23 septembre, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, de 9h à 12h, découverte *les Sauvages de ma rue*, avec un intervenant de COGard. Gratuit sur inscription au 04 67 73 00 56.

Samedi 13 octobre, Jour de la nuit - Animations et déambulations nocturnes.



État civil

Mariage : Fanny FERIN et Sébastien DELCUSE, le 31 mars

Décès : Simonne ARGELIES, le 06 février

Arlette VALETTE, née BIRON, le 19 février

Patrick BEAUDONCK, le 28 février

Noël LEONARD, le 10 mars

Pierre SALLES, le 18 mars

Maxime FOURNIER, le 26 mars

Elia ABRIC, née ITIER, le 30 mars

Guy LEONARD, le 30 mars

Yves CARPE, le 07 avril

Edmond TOUREILLE, le 25 avril

René TRIAIRE, le 10 mai

Denise VERGNES, née PRATLONG, le 20 mai.

CONSULTATIONS CENTRE MÉDICAL COMMUNAL

Parking rue de la coste.

- Le Docteur Bonnel :
 - Lundi, Mardi et Vendredi : 8h30-12h consultation libre | 15h-19h sur RDV
 - Jeudi 8h30-12h consultation libre
 - Le Docteur Pasquier :
 - Mercredi: 8h30-12h consultation libre 5h-19h sur RDV
 - Jeudi après-midi sur rendez-vous
- Tél. 04 13 35 03 78 pour les rendez-vous

GARDE CHAMPÊTRE



Vous avez sans doute remarqué que le garde-champêtre, Ludovic Messiez-Petit, est actuellement accompagné d'une collègue.

Elle s'appelle Sabine Vallance et est également garde-champêtre chef.

En effet, Ludovic Messiez-Petit a demandé sa mise en disponibilité de droit pour raisons familiales.

Il va nous quitter début septembre après une période de congés en août.

Actuellement, il présente à M^{me} Vallance, le territoire des 7 communes du SIVOM et lui décrit les missions qu'elle sera amenée à effectuer.

Une convention de mission a été signée avec le Centre de Gestion sur une période de deux mois, reconductibles à 6 mois.



Le grill d'Eliott change de nom et de propriétaires et devient le restaurant du Bourrut.
A partir de juin, ouvert tous les jours.



| Mairie de Sumène



04 67 81 30 05
Fax : 04 67 81 33 79
mairie-de-sumene@orange.fr
www.sumene.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17H30

| Numéros utiles



- L'ESCALE 04 67 81 32 73
escalenumene@orange.fr ; facebook.com/lescalesumene
- La Poste 04 67 81 30 57
- Trésor public (Le Vigan) 04 67 81 01 46
- Sous-préfecture 04 67 81 67 00
- Gendarmerie 17 ou 04 67 81 30 01
- Pompiers 18 ou 04 67 81 79 55
A partir d'un portable 112
- Samu 15
- Pharmacie Schoenig 04 67 81 35 60
- Médecins Dr Bonnel, Dr Pasquier 04 13 35 03 78
- Infirmiers J.P. Veit 04 67 81 34 64
M. Paul 06 21 58 15 16
M. Gervais 04 67 81 48 34
- Kinésithérapeutes
L. Espig et A. Lapierre 04 67 81 34 85
J.P. Abric 04 67 71 22 80
- Ostéopathe L. Espig 06 49 34 31 70
- Assistante sociale 04 66 77 09 10
M^{me} Reilhan sur RDV le mercredi après-midi
- Maison de retraite 04 67 81 30 86
- Allo Meteo 08 92 68 02 30
- Fax - Photocopies : Tabac Presse 04 99 52 94 63
- Conciliateur de Justice 06 48 16 13 87
conciliateur.ndlr@orange.fr
- Correspondante Midi Libre Marie-Pierre Lezé 06 41 16 49 71
- Taxi Brignolo 04 67 82 82 05

| Point Web gratuit



A L'ESCALE (ancienne mairie)

| Permanences & rendez-vous



Permanence du maire : Jérôme Morali
le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous
Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier
Présidente Commission
Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost
Président Commission
Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Isabelle Boisson
Présidente Commission Vie sociale
- Adjoint : Gilbert Laurans
Président Commission
Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau
Présidente Commission
Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser
l'objet du RDV afin de répondre
au mieux à votre demande.

• Conseillers départementaux

Secrétariat : 04 66 76 78 09
Martin Delord : martin.delord@gard.fr
Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION ET DE
LA RÉDACTION : PASCALE CASTANIER
ET ISABELLE BOISSON

COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATION,
RÉALISATION : ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO : P. CASTANIER, I. BOISSON,
IC, LES ASSOCIATIONS...

IMPRESSION : WILLIAM-AGR@ORANGE.FR
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
TIRAGE : 1000 EXEMPLAIRES
DÉPÔT LÉGAL JUIN 2018

| Prochain numéro



Particuliers, associations,
pour une publication dans le prochain
numéro : envoyez vos textes et photos
à « journalsumene@gmail.com »
ou déposez-les en mairie
avant le 20 septembre 2018.

Les fichiers en PDF ne sont pas
exploitables pour la mise en page,
merci de nous faire parvenir
les textes au format .doc, .txt ou .odt
et les images au format .jpg